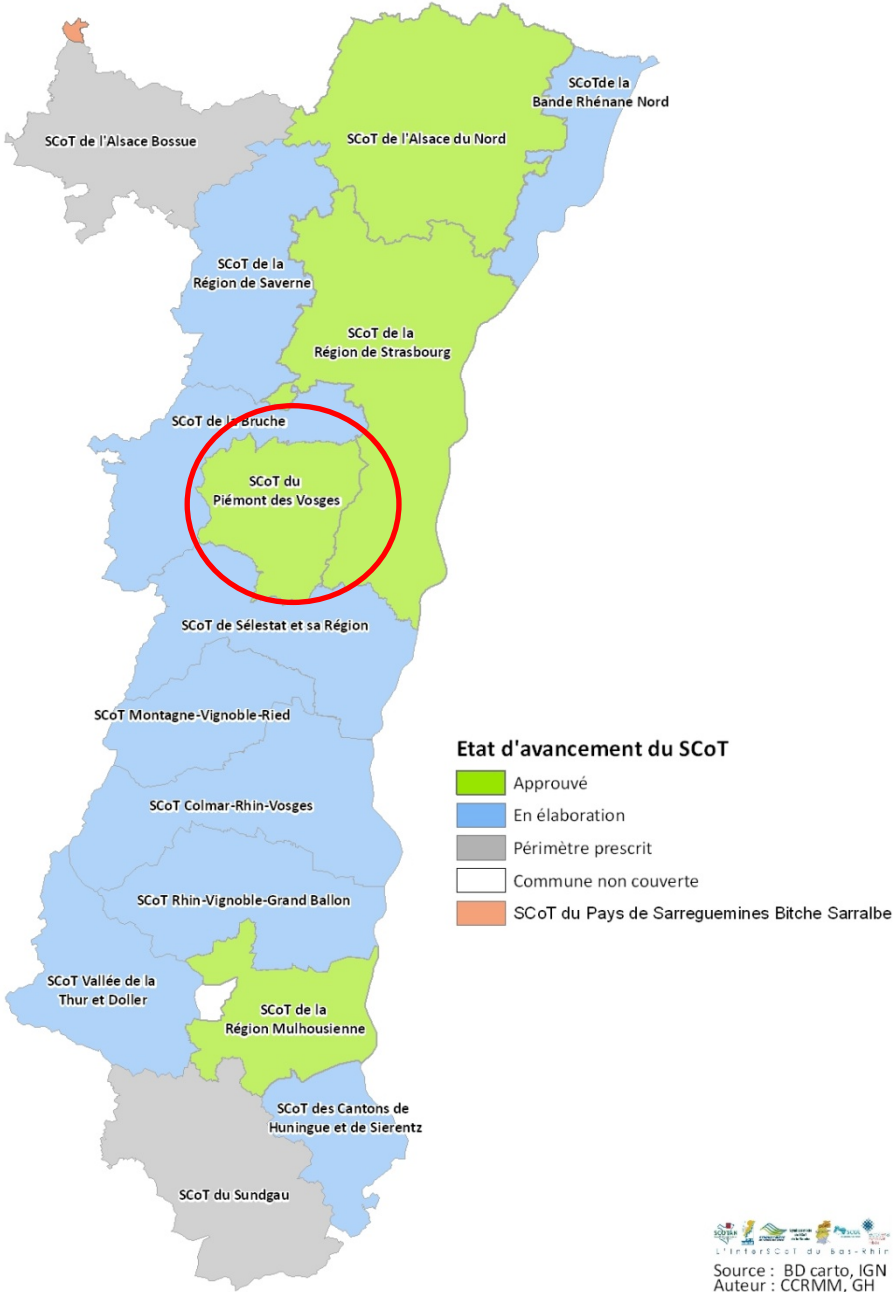


# Suivi et mise en œuvre du Scot du Piémont des Vosges

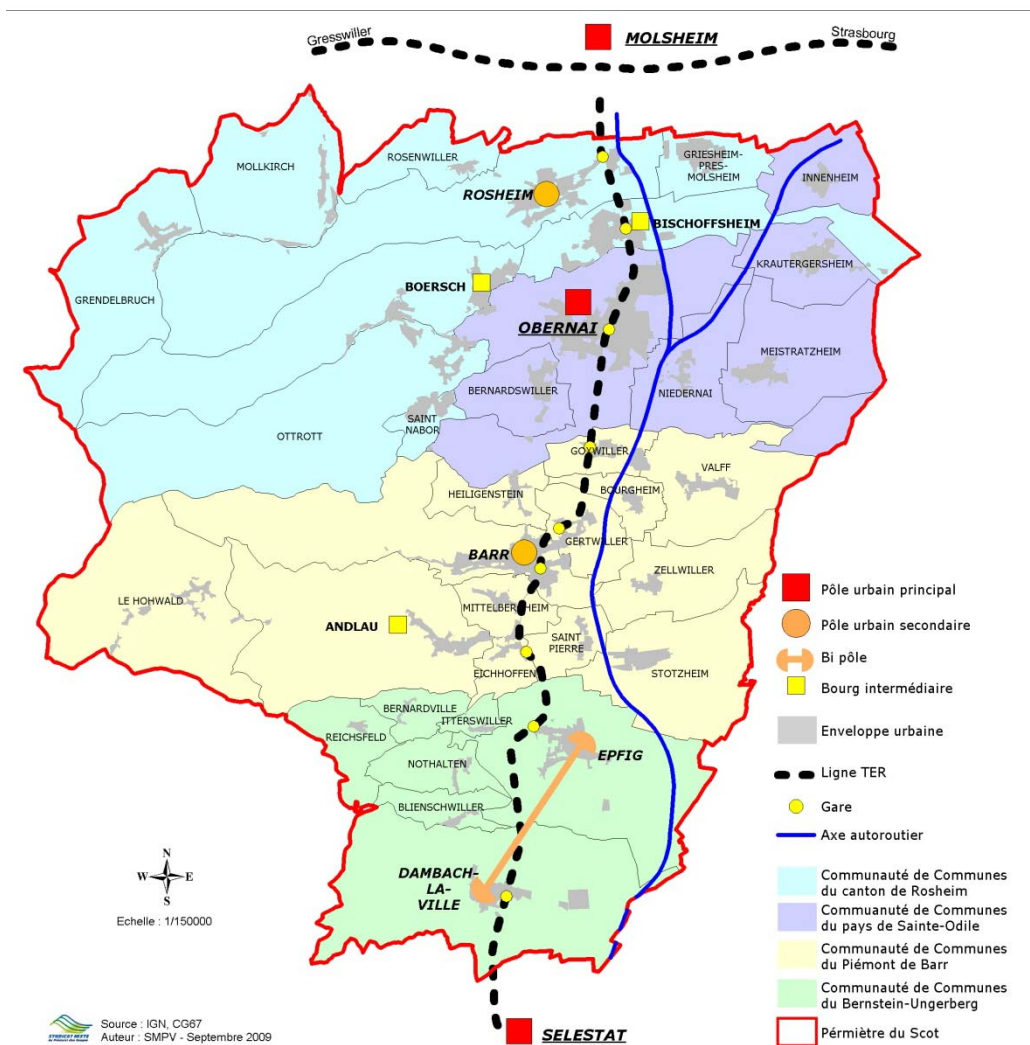
# Les SCoT en Alsace



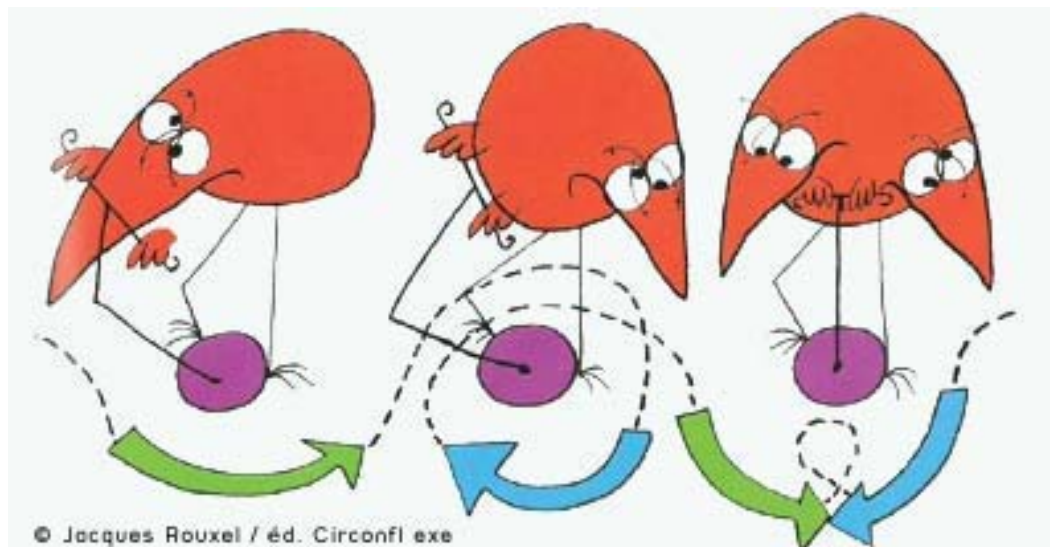
# Le Territoire



- 4 ComCom
- 35 communes
- 391 km<sup>2</sup>, soit 8,2 % de la superficie du Bas-Rhin
- 57 015 habitants en 2006 contre 53 200 en 1999: +7%
- Approbation le 14 juin 2007



## Suivre c'est quoi ?





## Les bases du suivi

---

Le SCoT = avant tout la mise en place d'une politique décidée collectivement ; le SCoT n'en est que le document cadre

Le suivi du SCoT : « le plus difficile reste à faire » car il faut mettre en œuvre cette politique décidée collectivement et l'évaluer pour :

- répondre à une obligation imposée par le code de l'urbanisme
- mesurer l' « effet SCoT » sur le territoire : toutes les communes jouent un rôle
- tenir compte de nouveaux paramètres, non prévus, qui pourraient aboutir à redéfinir ou infléchir certaines politiques inscrites au SCoT

Enjeux : comment évaluer cette politique ? Quel sens donner au syndicat mixte ?

- Elus placent le curseur du suivi en fonction de leur ambition

**Décembre 2007** : décision du Comité de réaliser le suivi en **régie** :

- SMPV = organe de création et de développement d'outils au service des communes, pas un organe de validation d'études « suivi ».
- Donner au SMPV un rôle de conseil, d'accompagnement des communes : le SMPV doit rester un outil de proximité au service des élus.

**Deux questions fondamentales :**

- Comment **vérifier** et **favoriser** la prise en compte du Scot dans les politiques locales ?
- Comment **observer** la mise en œuvre des orientations du Scot sur le territoire ?



## 3 actions propres au SMPV

---

### Vérifier :

Evaluer la prise en considération des orientations du Scot à travers :

- les documents d'urbanisme en élaboration ([PPA](#))
- les documents d'urbanisme existants ([mission de conseil](#))

### Favoriser :

Faciliter l'intégration des orientations du Scot, notamment dans les documents d'urbanisme locaux: [rôle pédagogique](#) du Syndicat Mixte



## 3 actions propres au SMPV

---

### Observer :

- Mesurer les impacts du Scot, en analysant les évolutions du territoire (rôle d'alerte et de veille du Syndicat Mixte),
- Vérifier la cohérence entre les objectifs du Scot et l'évolution en cours des principaux paramètres



Le SIG au service de qui et de quoi?



Action : observer

---

SMPV

Pour l'évaluation  
des politiques  
inscrites au SCoT

Pour les communes ayant un « lien  
direct » avec le SCoT

Pour le service exclusif des communes  
et CdC :

POS/PLU existants :  
- analyse compat.

PLU en élaboration:  
- diagnostic  
- doc. d'aide à la  
décision

Cartes à la demande



## Les moyens mis en œuvre

---

➤ Moyens humains :

- 1 directeur : administration générale
- 1 cartographe : observatoires du SMPV
- 1 chargée de mission urbanisme : analyse compatibilité (1 an)

➤ Moyens techniques : SIG pour les observatoires

Idée générale: disposer de sources de données pertinentes, fiables et actuelles

- gratuites : convention avec CG, Obernai...
- payantes : INSEE
- partenariat : CIGAL, ADEUS



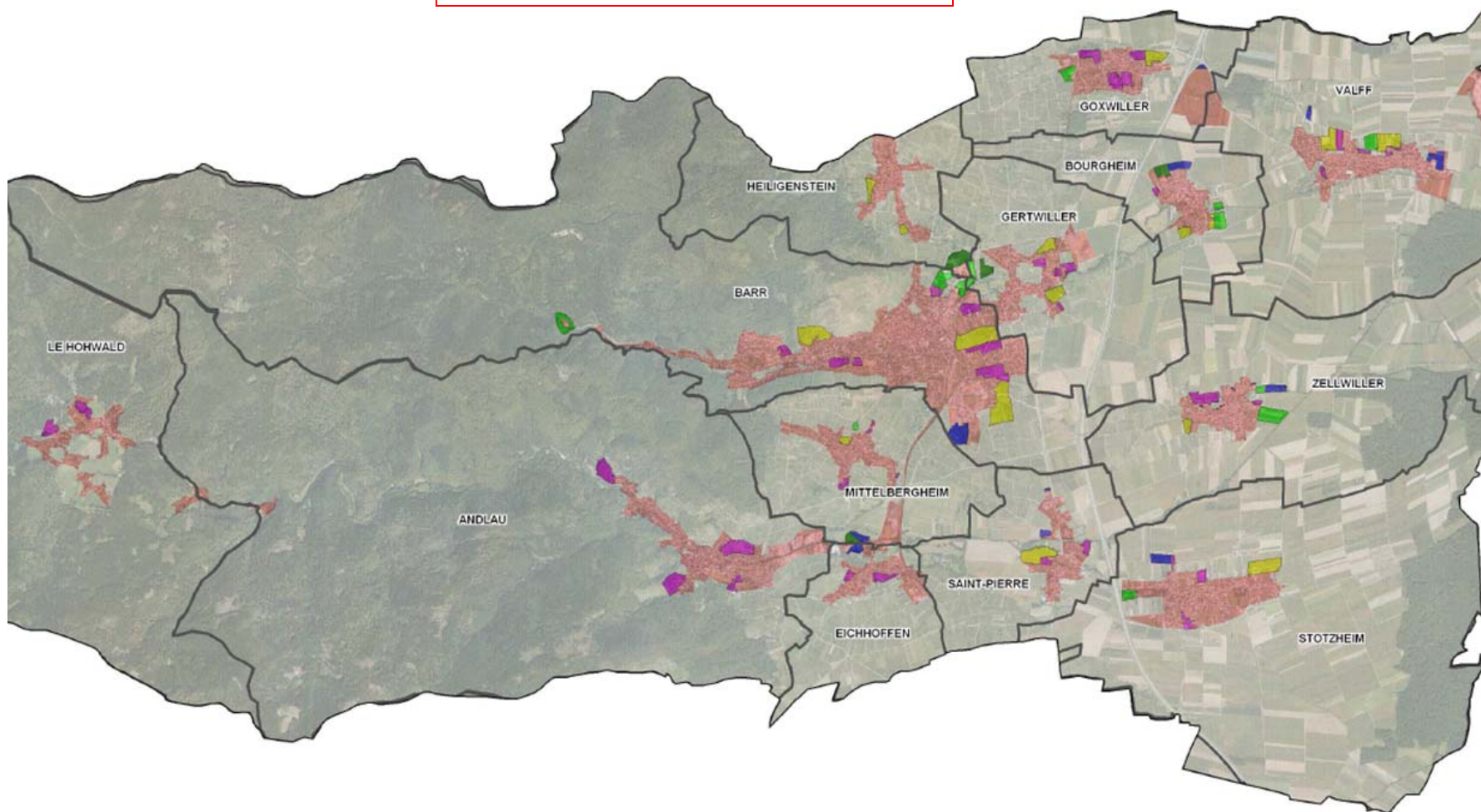
# L'observatoire des surfaces inscrites

**Surfaces inscrites dans les documents d'urbanisme  
(hors enveloppe urbaine)**



**Total des surfaces inscrites pour la CCPO :**

Activités :	Habitat :	Equipements :
IAU/INA = 17,83 ha	IAU/INA = 59,77 ha	IAU/INA = 23,88 ha
IIAU/IINA = 7,43 ha	IIAU/IINA = 54,39 ha	IIAU/IINA = 1,94 ha



- suivi des « quotas » de surfaces alloués par le Scot
- analyse de la compatibilité
- prospective : vision stratégique des zones en fonction :
  - de leur localisation
  - de leur vocation (activités, habitat...)
  - du rythme d'urbanisation (long terme, court terme)
- analyse croisée : zone d'urbanisation future + transport, équipement pub...

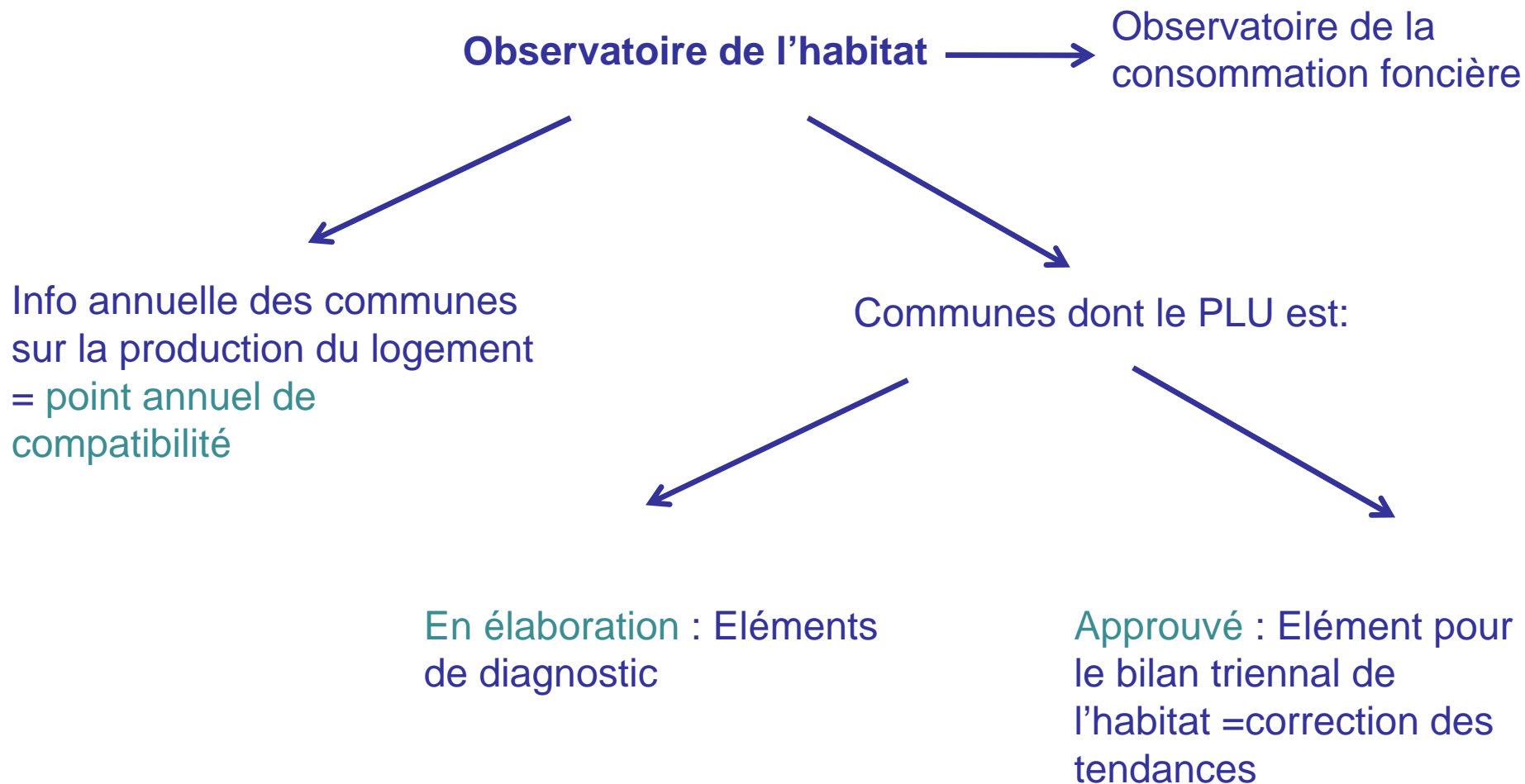
# Observatoire de l'habitat



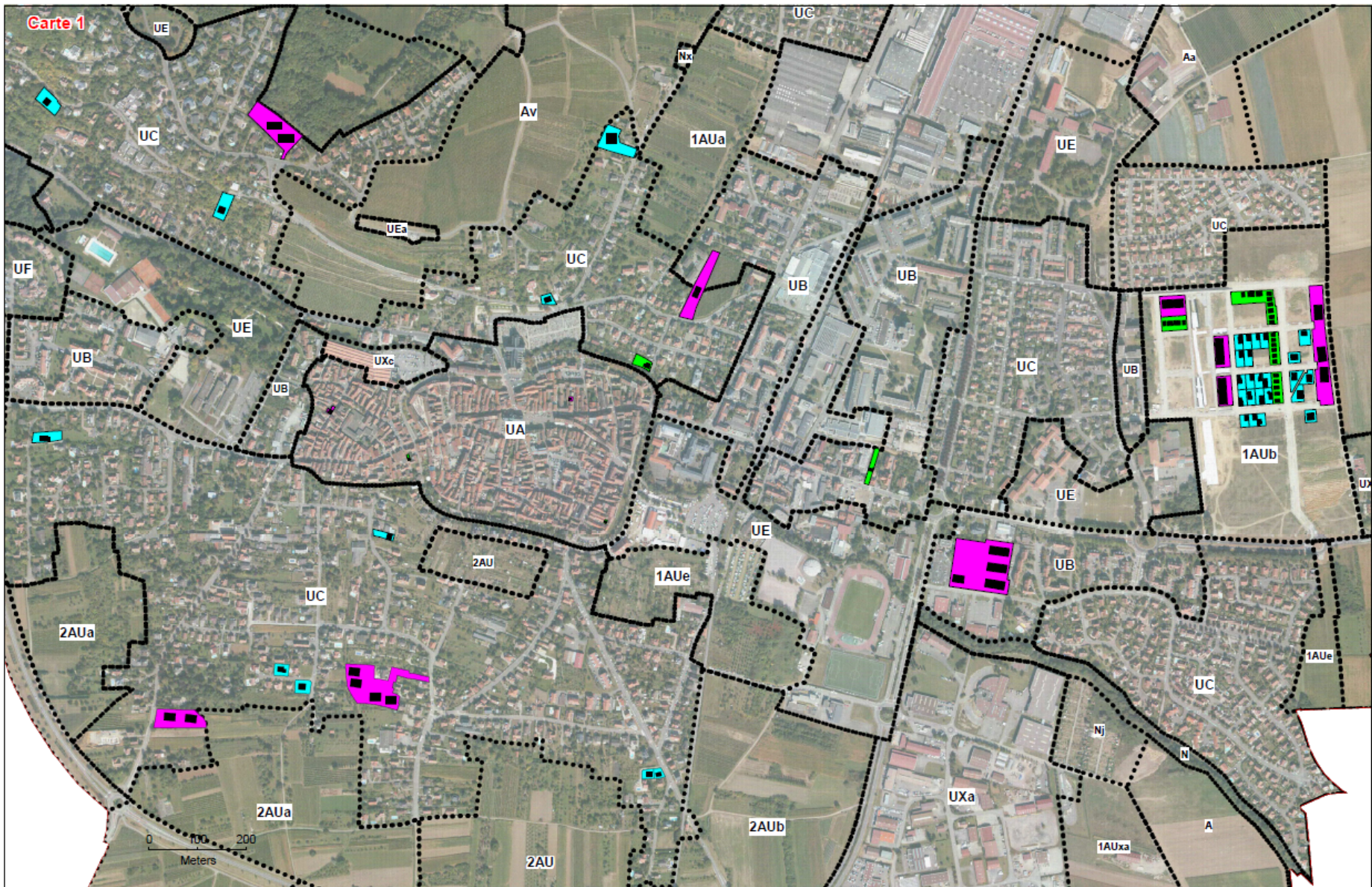
- Volonté politique de réaliser un observatoire original : géo-localisation à la parcelle (utilisation du SIG)
- Volonté de réaliser un observatoire actuel et fiable : produire des données sur l'année en cours pour obtenir une photographie de l'habitat à l'instant « t »

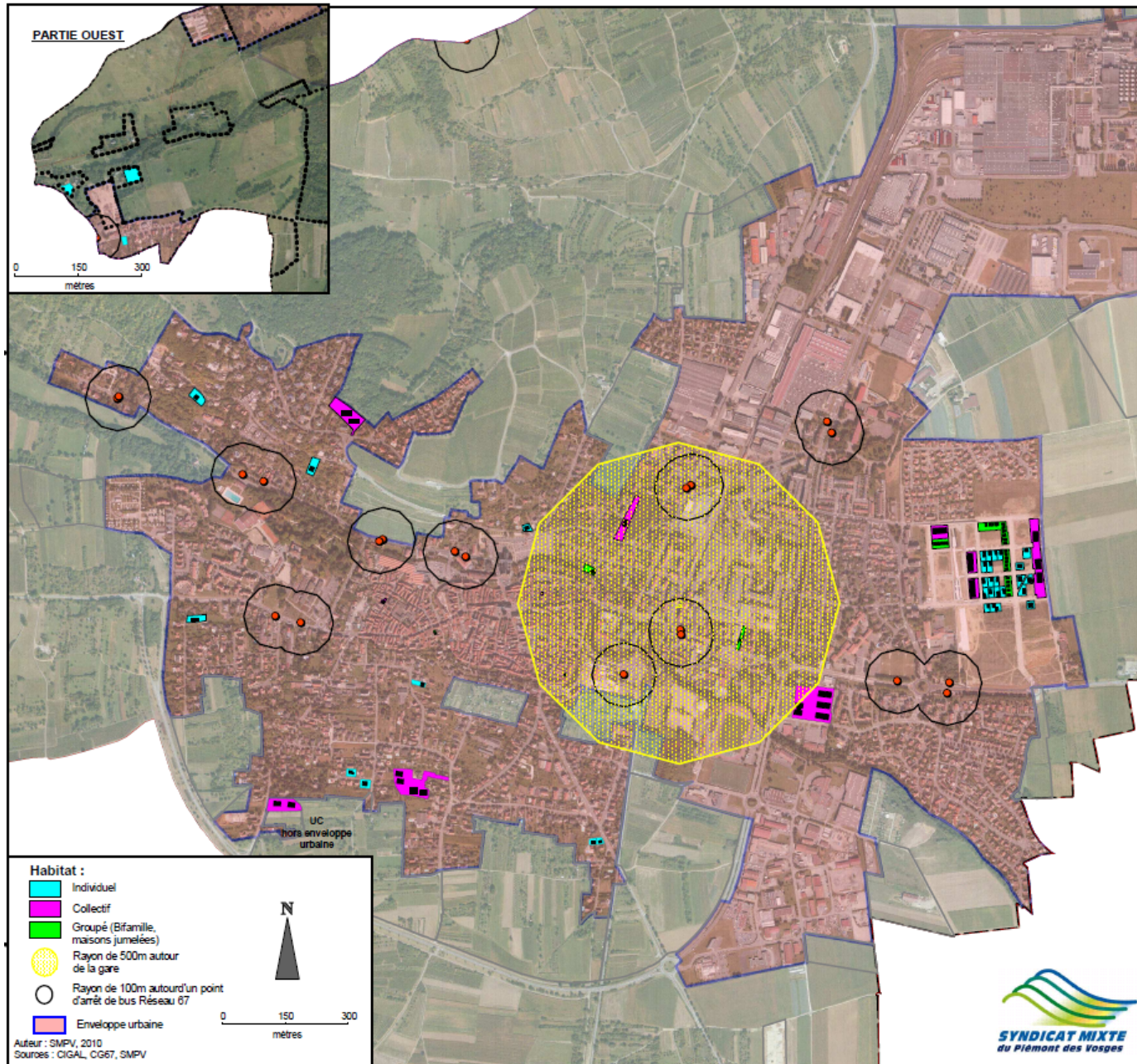
Les indicateurs suivis, sur la base des PC, permettent de connaître :

- ✓ la typologie du bâti (groupé, individuel, collectif)
- ✓ la part en densification / renouvellement urbain et en extension,
- ✓ les surfaces consommées et la densité
- ✓ la SHON moyenne par logement
- ✓ le nombre moyen de pièces par logement ....



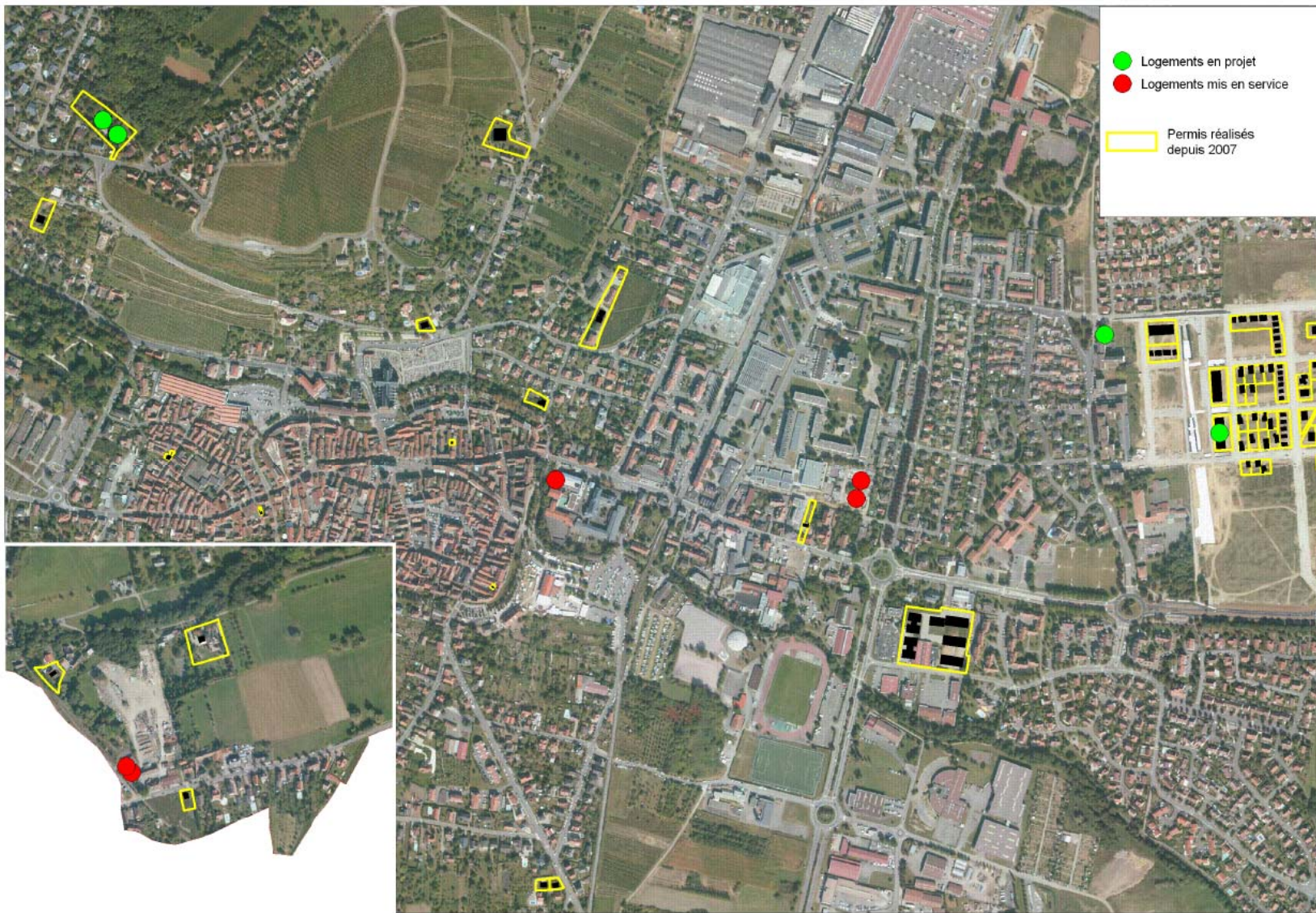
Carte 1





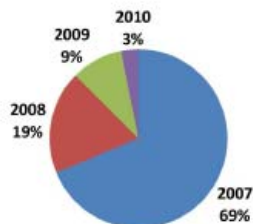
## Géolocalisation :

- Gares
- Points réseau67



### I) Nombre de logements réalisés par année

Année	Nb de logements
2007	22
2008	6
2009	3
2010	1
<b>Total général</b>	<b>32</b>

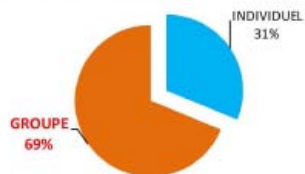


### II) Nombre de logements réalisés par catégorie d'habitat

Objectif du SCoT = environ 60 % de logements neufs devront être sous la forme d'habitat groupé\*.

\*Habitat groupé = habitat collectif + habitat intermédiaire (maison bifamille, maison jumelée, maison individuelle sur une surface < 4 ares).

Type d'habitat	Nombre total
INDIVIDUEL	10
GROUPE	22
<b>Total général</b>	<b>32</b>



→ **69 %** d'habitat groupé

**BILAN : COMPATIBLE**

### III) Localisation des nouveaux logements : enveloppe urbaine/zone d'extension

Objectif du SCoT = environ 30 % de logements neufs devront être réalisés dans les secteurs urbanisés (enveloppe urbaine).

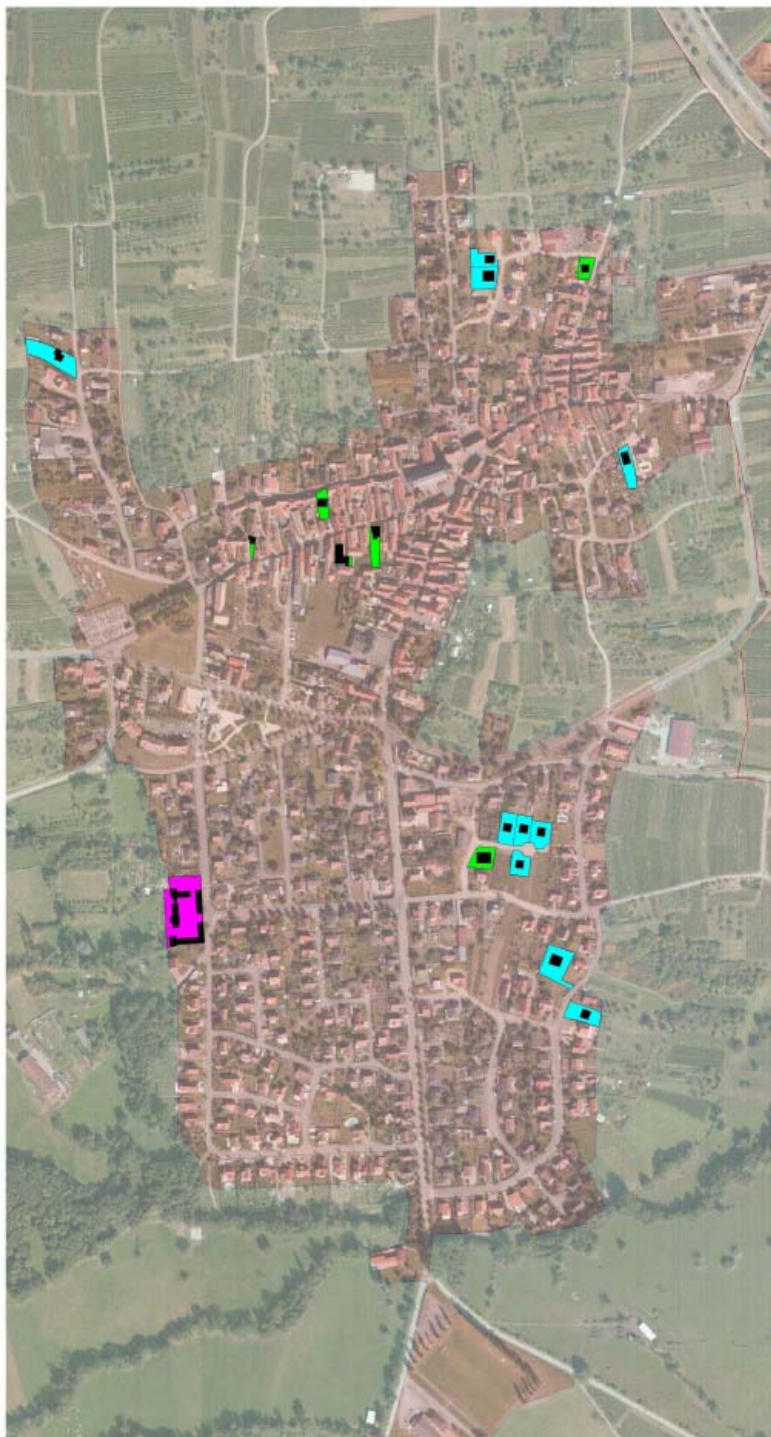


→ **100 %** des nouveaux logements en enveloppe urbaine

**BILAN : COMPATIBLE**

### IV) Bilan surfacique

Bilan surfacique	
Surface totale des parcelles urbanisées	1,71 ha
Surface moyenne de la parcelle	5,35 m <sup>2</sup>
SHON totale	4315,00 m <sup>2</sup>
SHON moyenne	134,84 m <sup>2</sup>
Densité	18,68 nb de logements /ha





# Fiche Pédagogique

## Bilan Triennal Habitat des PLU

Ces dernières années, en réponse à la **crise du logement** étendue sur toute la France, le législateur a promulgué une série de mesures et de lois destinées à favoriser leur construction. La **loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006** prévoit ainsi des « dispositions volontaristes pour accroître l'offre de terrains au profit de la construction de logements ».

A l'échelle communale, ces dispositions visent à encourager les maires à faire construire davantage de nouveaux logements sur leur territoire. Pour ce faire, le législateur crée le **Bilan Habitat des PLU (article L.123-12-1 du Code de l'Urbanisme)** destiné à faciliter l'adaptation des documents d'urbanisme aux objectifs fixés en matière de logements.

**De quoi s'agit-il ?** La loi prévoit l'organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal destiné à favoriser une évaluation régulière de l'application du PLU au regard de la satisfaction des besoins en logement.

**Comment ?** Il s'agit non seulement de confronter les objectifs du PLU en matière de logement avec les résultats observés, mais également de veiller à la cohérence de la politique de la commune au regard des besoins exprimés.

Ce bilan peut constituer l'opportunité pour les élus de mettre à jour de possibles dysfonctionnements en matière de gestion du droit des sols, d'éventuels souhaits d'évolution ou de réorientation de la politique de l'habitat, ou encore de permettre la prise en compte de normes supérieures tels les Plans Départementaux de l'Habitat ou les Schéma de Cohérence Territoriale.

**Après évaluation des résultats de la mise en oeuvre du PLU, le Conseil Municipal doit délibérer sur les suites à donner au document d'urbanisme :** maintien, modification, révision simplifiée ou révision.

**Quand ?** Ce débat doit avoir lieu au plus tard **3 ans après la délibération portant approbation du Plan Local d'Urbanisme ou la dernière délibération portant révision de ce plan.**

### En résumé :

- ▶ Il s'agit d'un Débat au sein du Conseil Municipal en matière d'habitat,
- ▶ Qui est organisé tous les 3 ans à compter de l'approbation du PLU ou de sa dernière révision,
- ▶ Délibération en vue d'une éventuelle évolution du document d'urbanisme.



### Elaboration du Bilan Habitat

Dans le cadre de l'application de cette loi, le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges propose de mettre à disposition des communes qui le souhaitent un plan exhaustif du Bilan, accompagné d'un modèle de délibération. Par ailleurs, le SMPV est en mesure de fournir diverses données issues de l'observatoire de l'habitat.

Données susceptible d'être produites par le SMPV	
Production de nouveaux logements par année ;	
Typologie	Individuel, intermédiaire (maison accolée, bi-famille, en bande, sur parcelle inférieure à 4ares), collectif ;
Logement aidés	
Localisation	Enveloppe urbaine, dents creuses, zones d'extension ;
Nature de la construction	Edification, transformation, rénovation, réhabilitation ;
Densité	
Taille	Terrain, logement (surface, nombre de bâtiments, nombre de pièces) ;
Proximité avec les transports en commun	

### Plan exhaustif du Bilan Habitat

#### Introduction

#### 1. Rappel des enjeux et objectifs du PLU en matière d'habitat :

(Au-delà du Diagnostic, du PADD, du Règlement Littérale et Graphique, concerne également les Orientations d'Aménagement et les Emplacements Réservés)

- les enjeux pour la commune, les choix politiques ;
- les objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- les projets (opérations d'aménagement, actions en faveur de l'habitat, opérations innovantes ...) ;
- l'échéancier.

#### 2. Le Bilan Habitat depuis l'approbation du PLU, confrontation entre les objectifs du PLU et les réalisations :

- Élément de contexte : analyse de la conjoncture économique, du marché du logement (prix du foncier, logements vacants, logements secondaires...)
- Les actions menées en faveur du logement : OPAH, opération d'aménagement, rénovation urbaine et sociale, office public de l'habitat, éco-habitat, opérations innovantes (logements pour étudiants, saisonniers, sans-abris, personnes âgées, handicapées...)
- Production effective de logements depuis l'approbation du PLU ;
  - ▶ Présentation d'un tableau bilan.

#### 3. Vers une possible évolution du document d'urbanisme :

- Problèmes rencontrés dans la gestion du droit des sols ;
- Eventuelles nécessités d'évolution/réorientation de la politique de l'habitat ;
- Prise en compte des normes supérieures (PLH, PDH, SCoT...).

#### Conclusion et perspectives : le PLU doit-il évoluer ?

- ▶ Ouverture du débat



Le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges tient à disposition des communes des exemples de bilans Habitat et de délibérations.

# Le SIG au service des collectivités pour différents usages

## Bilan sur la réalisation de logements depuis 2007 - Commune d'Obernai -



### Bilan global

Nb de permis : 

Total
55

Nb de bâtiments réalisés : 

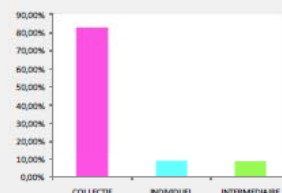
Total
96

Nb de logements réalisés : 

Total
410

### Type d'habitat réalisé :

Type d'habitat	Nombre total	%
COLLECTIF	339	82,68
INDIVIDUEL	36	8,78
INTERMEDIAIRE	35	8,54



### Bilan surfacique et taille des logements

SHON Totale (m²) : 

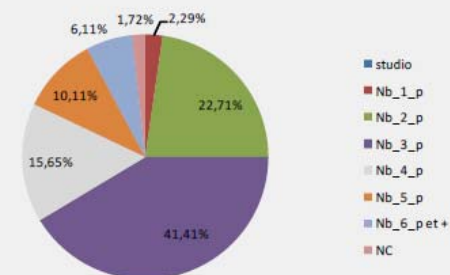
31 567
--------

Surface totale (m²) : 

86 369
--------

Densité globale : 

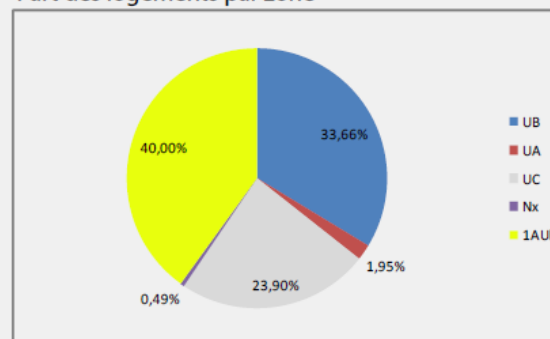
47,47 log/ha
--------------



### Bilan par Zone du PLU

ZONAGE	TYPE_HABITAT	nb total logement
1AUb	INDIVIDUEL	23
1AUb	COLLECTIF	111
1AUb	INTERMEDIAIRE	30
Nx	INDIVIDUEL	2
UA	INTERMEDIAIRE	2
UA	COLLECTIF	6
UB	COLLECTIF	137
UB	INTERMEDIAIRE	1
UC	COLLECTIF	85
UC	INTERMEDIAIRE	2
UC	INDIVIDUEL	11

### Part des logements par zone





## Observatoire sur les permis d'aménager

## EXTENSION URBAINE ET DIVERSITE DE L'HABITAT : POS DE LA COMMUNE DE GOXWILLER

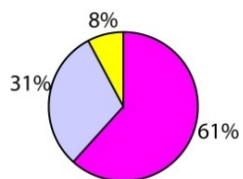
**Habitat :**

- Collectif
- Groupé
- Individuel

soit 26 logements

Densité de logements prévue par le SCOT : 17 à 20 logements/ha  
Densité calculée : 22 logements/ha

Part de logements en % dans les différents habitats prévus par le SCOT :



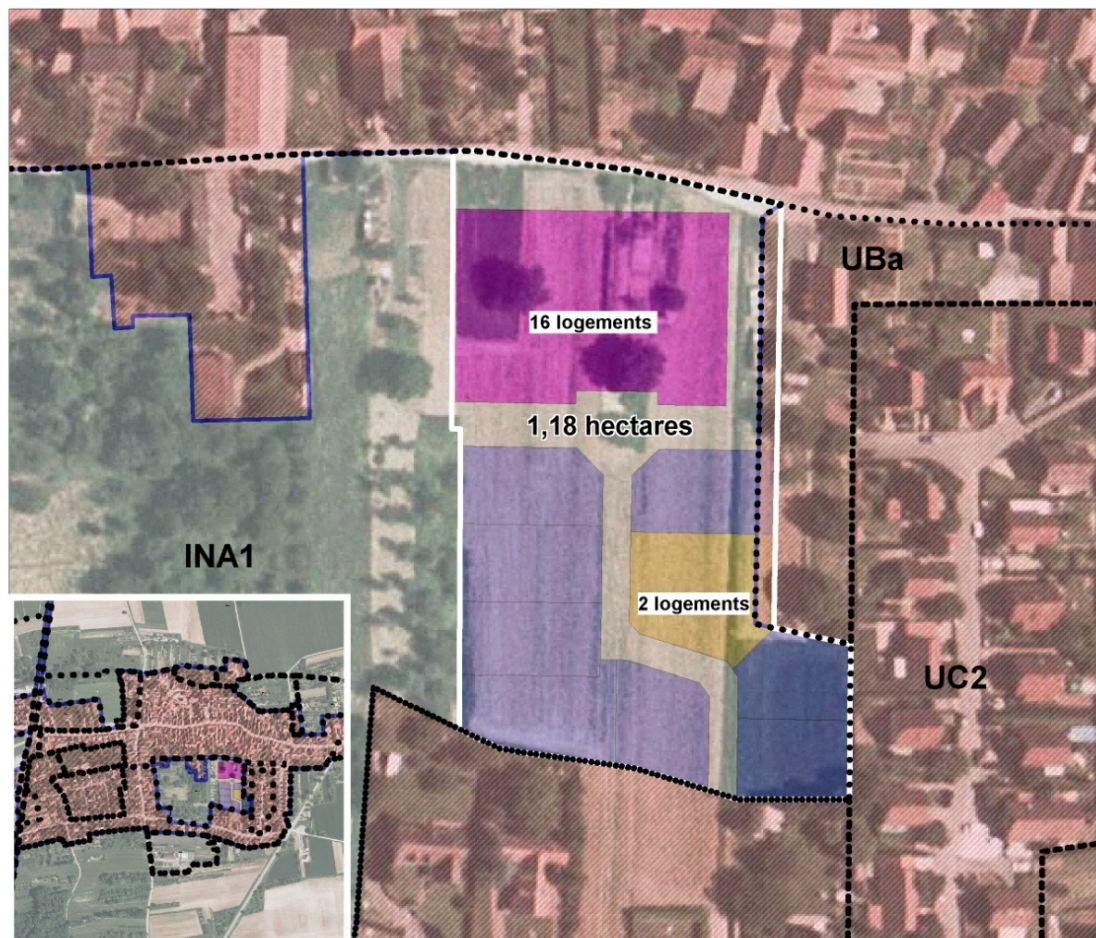
Surface urbanisable en ha prévu par le SCOT :

2015	2,5	3,5
2025	4,5	5,5

Surface déduite : 1,18 ha

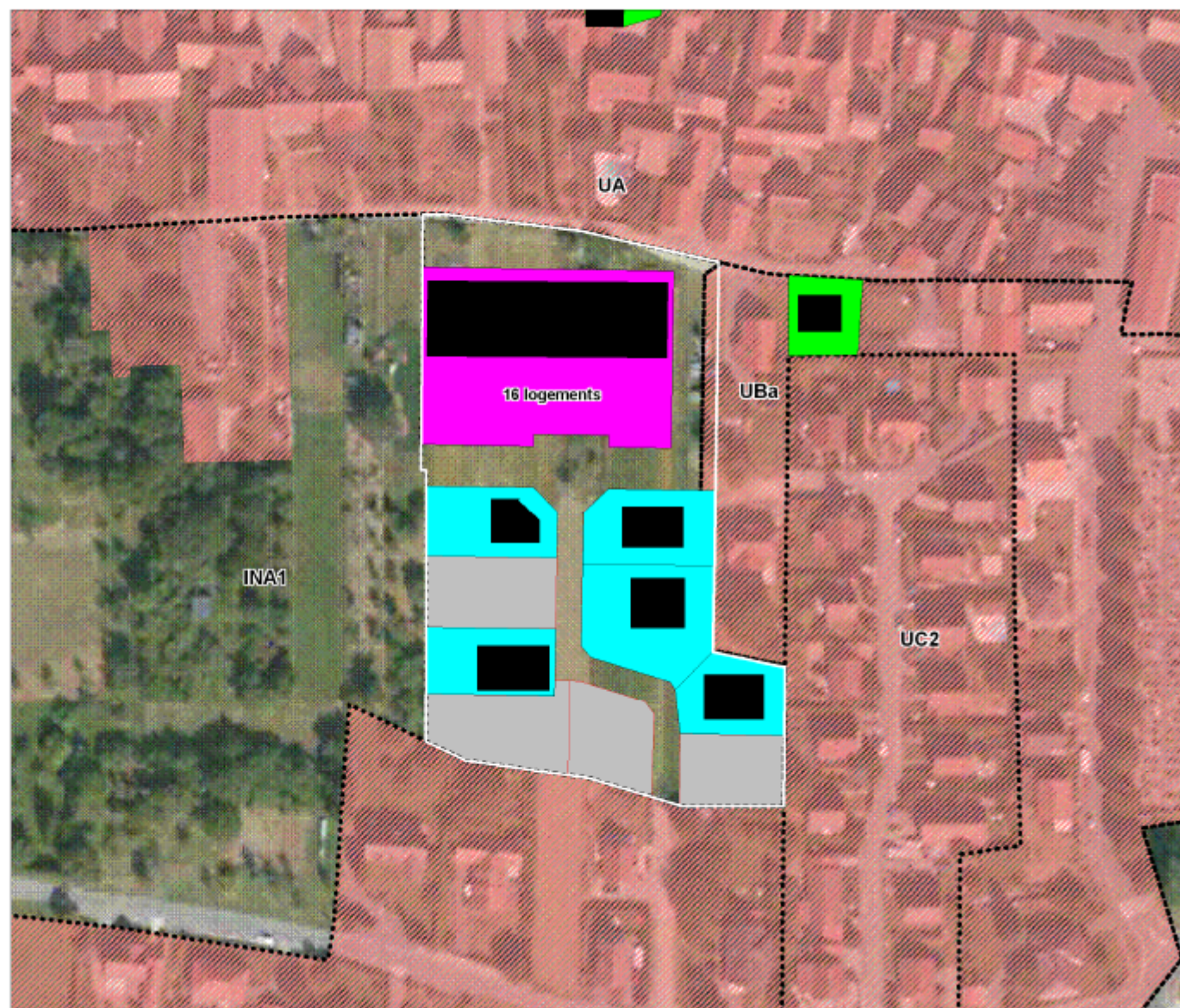
Surface urbanisable en ha au 01/01/2008 :

2015	1,32	2,32
2025	3,32	4,32



Echelle : 1/1500

## Logements autorisés dans le lotissement "les petits champs" au mois de janvier 2011.

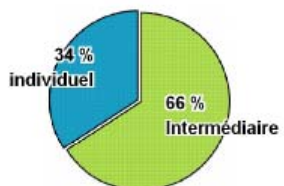


## PROJET DE LOTISSEMENT D'HABITATION : "LES ACACIAS" COMMUNE DE ST-PIERRE

### Bilan Habitat :

soit 27 logements

habitat	NB total
INDIVIDUEL	9
INTERMEDIAIRE	18



soit 66 % d'habitat groupé

- Densité de logements prévue  
par le SCOT : 17 à 20 logements / ha

**densité calculée : 24 logements / ha**

- Estimation de la part de logements réalisés en  
enveloppe urbaine (observatoire de l'habitat +  
projet)

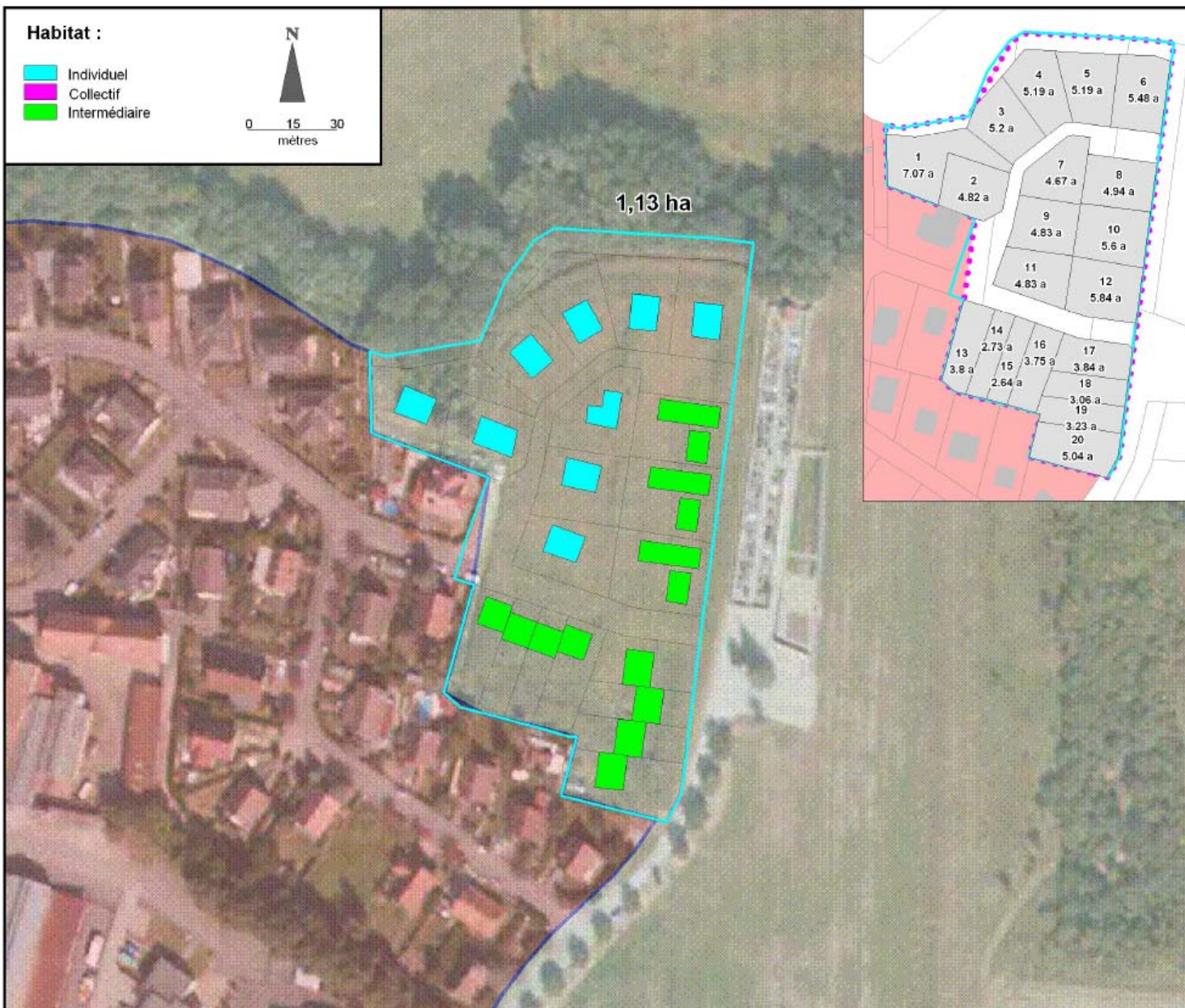


### Bilan surfacique :

- Surface urbanisable prévue par le  
SCOT :

Horizon	Habitat
2015 (IAU)	Max 5 ha
2025 (IAU+IIAU)	Max 8 ha

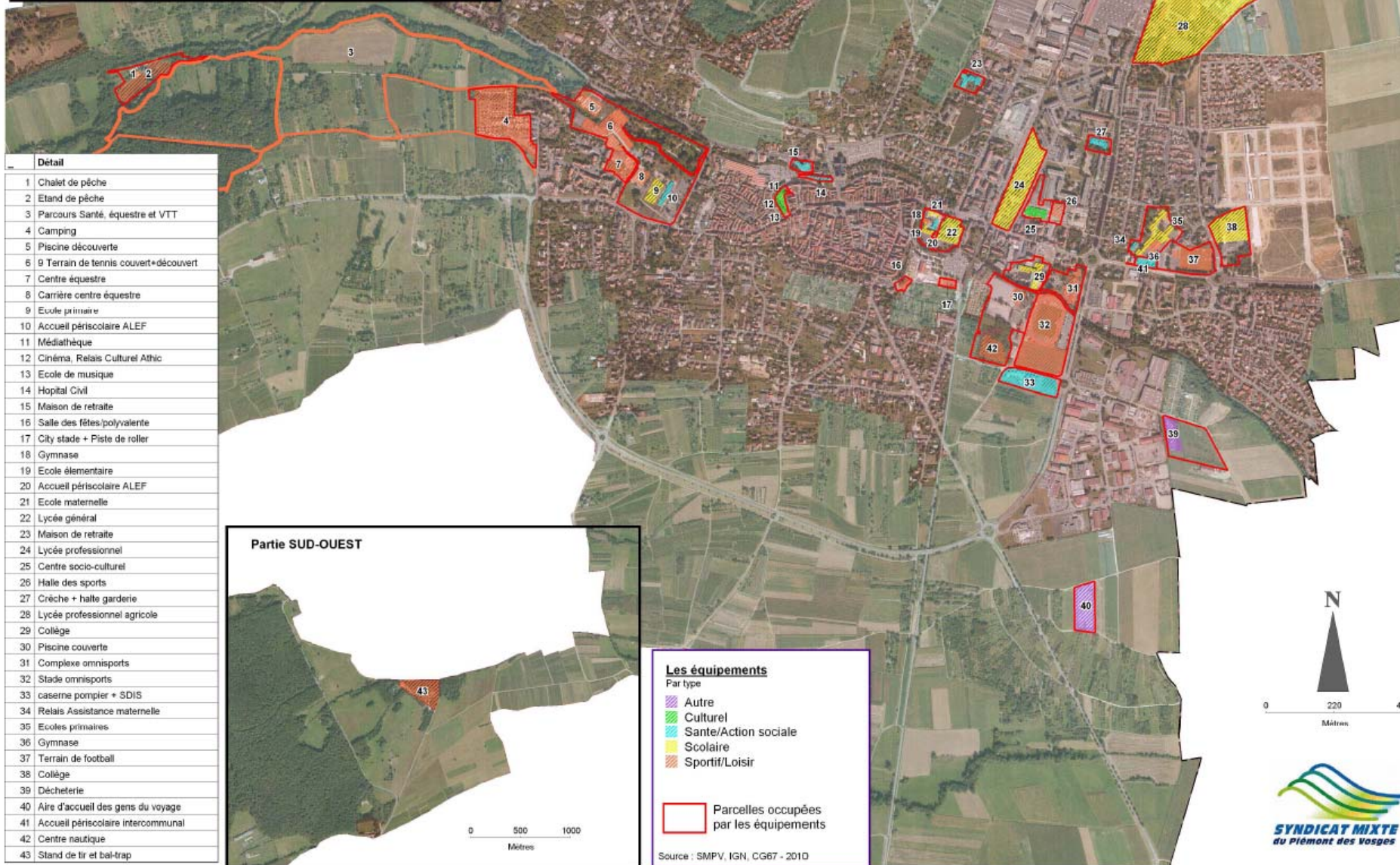
**Soit une surface restante  
pour l'habitat de 3,87 ha  
à urbaniser jusqu'en 2015**



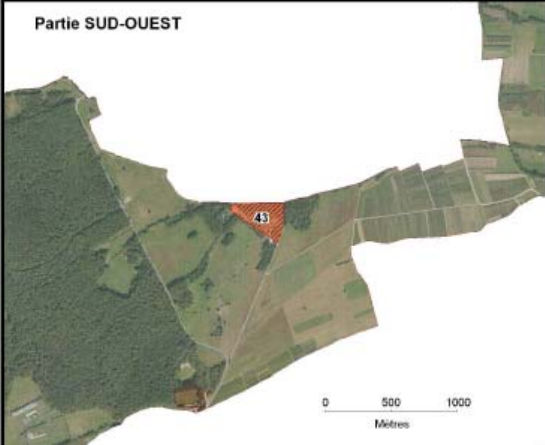


## **Orientation n°2 du Scot : Equipement**

# Localisation des équipements - Commune d'OBERNAI -



Détail
1 Chalet de pêche
2 Etang de pêche
3 Parcours Santé, équestre et VTT
4 Camping
5 Piscine découverte
6 Terrain de tennis couvert+découvert
7 Centre équestre
8 Carrière centre équestre
9 Ecole primaire
10 Accueil périscolaire ALEF
11 Médiathèque
12 Cinéma, Relais Culturel Athic
13 Ecole de musique
14 Hopital Civil
15 Maison de retraite
16 Salle des fêtes/polyvalente
17 City stade + Piste de roller
18 Gymnase
19 Ecole élémentaire
20 Accueil périscolaire ALEF
21 Ecole maternelle
22 Lycée général
23 Maison de retraite
24 Lycée professionnel
25 Centre socio-culturel
26 Halle des sports
27 Crèche + halte garderie
28 Lycée professionnel agricole
29 Collège
30 Piscine couverte
31 Complexe omnisports
32 Stade omnisports
33 caserne pompier + SDIS
34 Relais Assistance maternelle
35 Ecoles primaires
36 Gymnase
37 Terrain de football
38 Collège
39 Déchetterie
40 Aire d'accueil des gens du voyage
41 Accueil périscolaire intercommunal
42 Centre nautique
43 Stand de tir et bal-trap

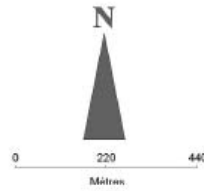


**Les équipements**  
Par type

- Autre
- Culturel
- Santé/Action sociale
- Scolaire
- Sportif/Loisir

Parcelles occupées par les équipements

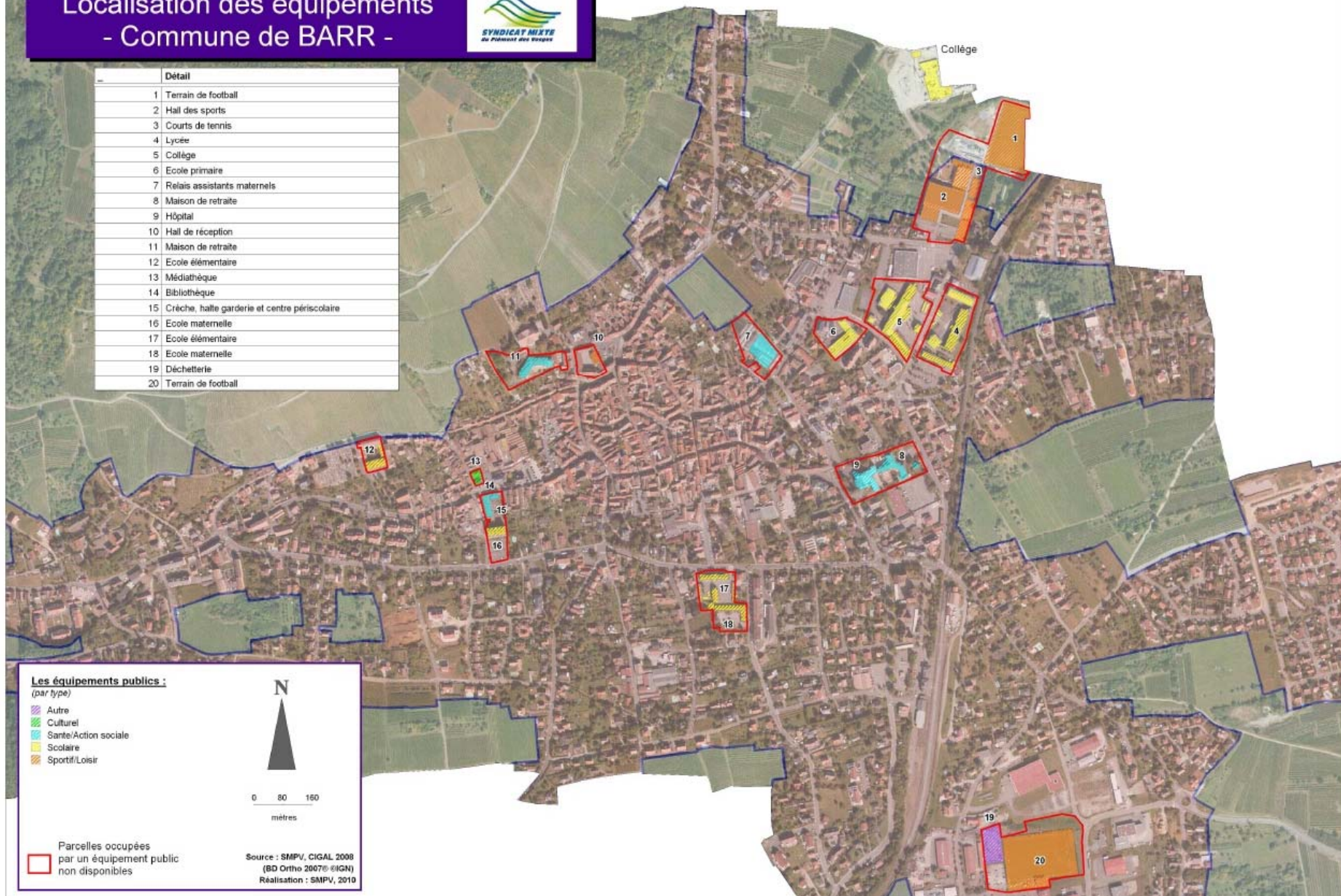
Source : SMPV, IGN, CG67 - 2010



# Localisation des équipements - Commune de BARR -



	Détail
1	Terrain de football
2	Hall des sports
3	Courts de tennis
4	Lycée
5	Collège
6	Ecole primaire
7	Relais assistants maternels
8	Maison de retraite
9	Hôpital
10	Hall de réception
11	Maison de retraite
12	Ecole élémentaire
13	Médiathèque
14	Bibliothèque
15	Crèche, halte garderie et centre périscolaire
16	Ecole maternelle
17	Ecole élémentaire
18	Ecole maternelle
19	Déchetterie
20	Terrain de football



**Les équipements publics :**  
(par type)

- Autre
- Culturel
- Santé/Action sociale
- Scolaire
- Sportif/Loisir

Parcelles occupées par un équipement public  
 non disponibles

Source : SMPV, CIGAL 2008  
 (BD Ortho 2007 © IGN)  
 Réalisation : SMPV, 2010

Renseignement auprès des communes sur leurs effectifs scolaires depuis l'approbation du Scot :

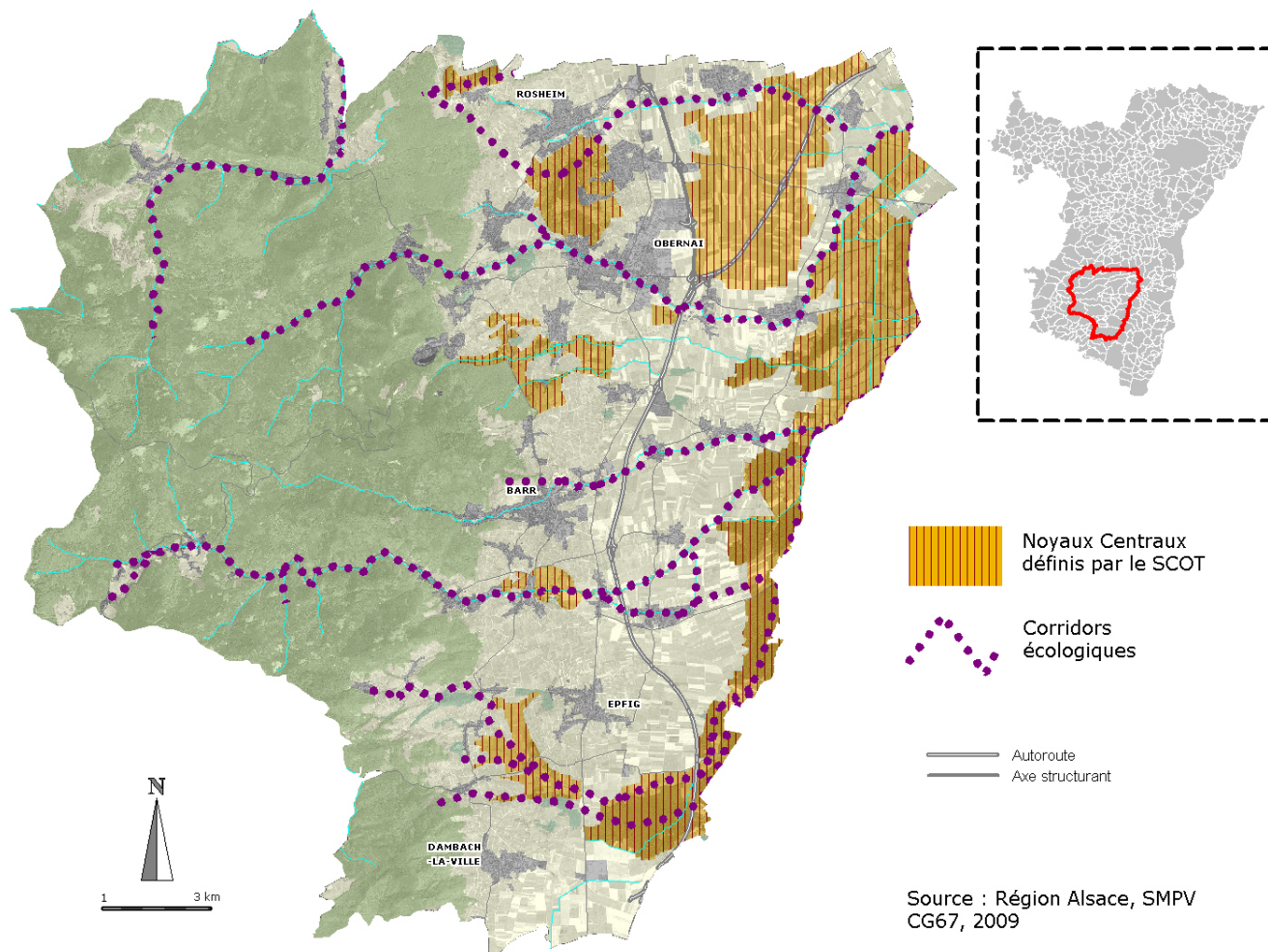
- données à croiser avec l'habitat : existe-t-il une incidence production de log./effectif scolaire ?
- données à croiser avec les transports en commun

COMMUNES	MATERNELLE				ELEMENTAIRE				TOTAL 1er degré			
	2007/08	2008/09	2009/10	EVOLUT 2007/2010	2007/08	2008/09	2009/10	EVOLUT 2007/2010	2007/08	2008/09	2009/10	EVOLUT 2007/2010
INNENHEIM	39	38	42	3	84	72	69	-15	123	110	111	-12
KRAUTERGERSHEIM	51	52	60	9	113	112	111	-2	164	164	171	7
MEISTRATZHEM	43	46	43	0	94	104	96	2	137	150	139	2
NIEDERNAI	46	38	31	-15	84	76	74	-10	130	114	105	-25
BERNARDSWILLER	NC	NC	NC		NC	NC	NC					



## **Orientation n°3 du Scot : Environnement**

## LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SCOT DU PIEMONT DES VOSGES

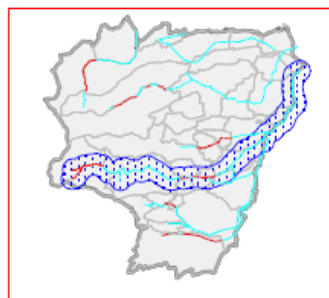


# Le corridor écologique de l'Andlau

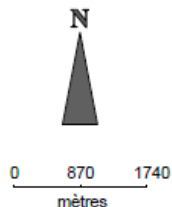
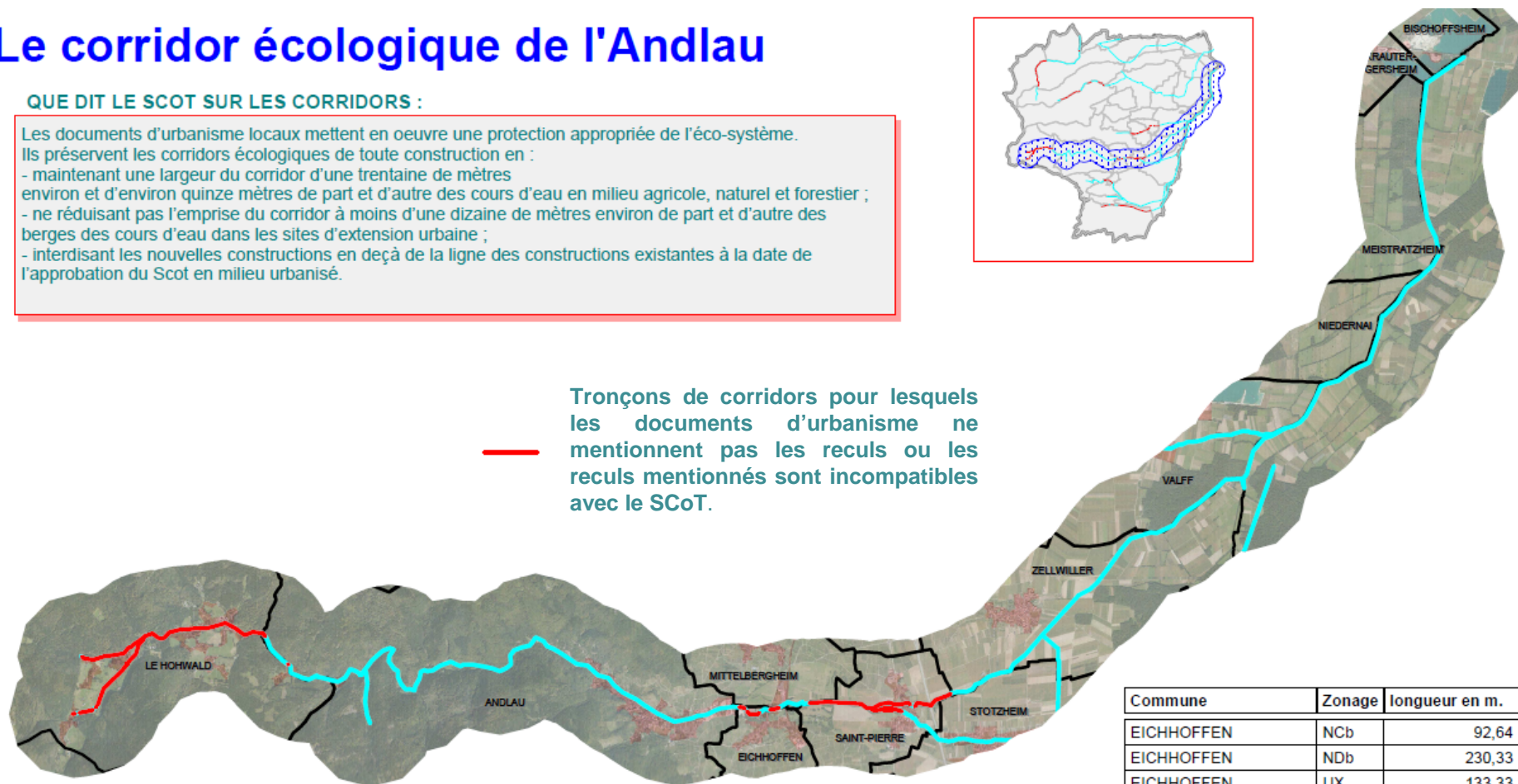
## QUE DIT LE SCOT SUR LES CORRIDORS :

Les documents d'urbanisme locaux mettent en oeuvre une protection appropriée de l'éco-système. Ils préservent les corridors écologiques de toute construction en :

- maintenant une largeur du corridor d'une trentaine de mètres environ et d'environ quinze mètres de part et d'autre des cours d'eau en milieu agricole, naturel et forestier ;
- ne réduisant pas l'emprise du corridor à moins d'une dizaine de mètres environ de part et d'autre des berges des cours d'eau dans les sites d'extension urbaine ;
- interdisant les nouvelles constructions en deçà de la ligne des constructions existantes à la date de l'approbation du Scot en milieu urbanisé.



— Tronçons de corridors pour lesquels les documents d'urbanisme ne mentionnent pas les reculs ou les reculs mentionnés sont incompatibles avec le SCoT.



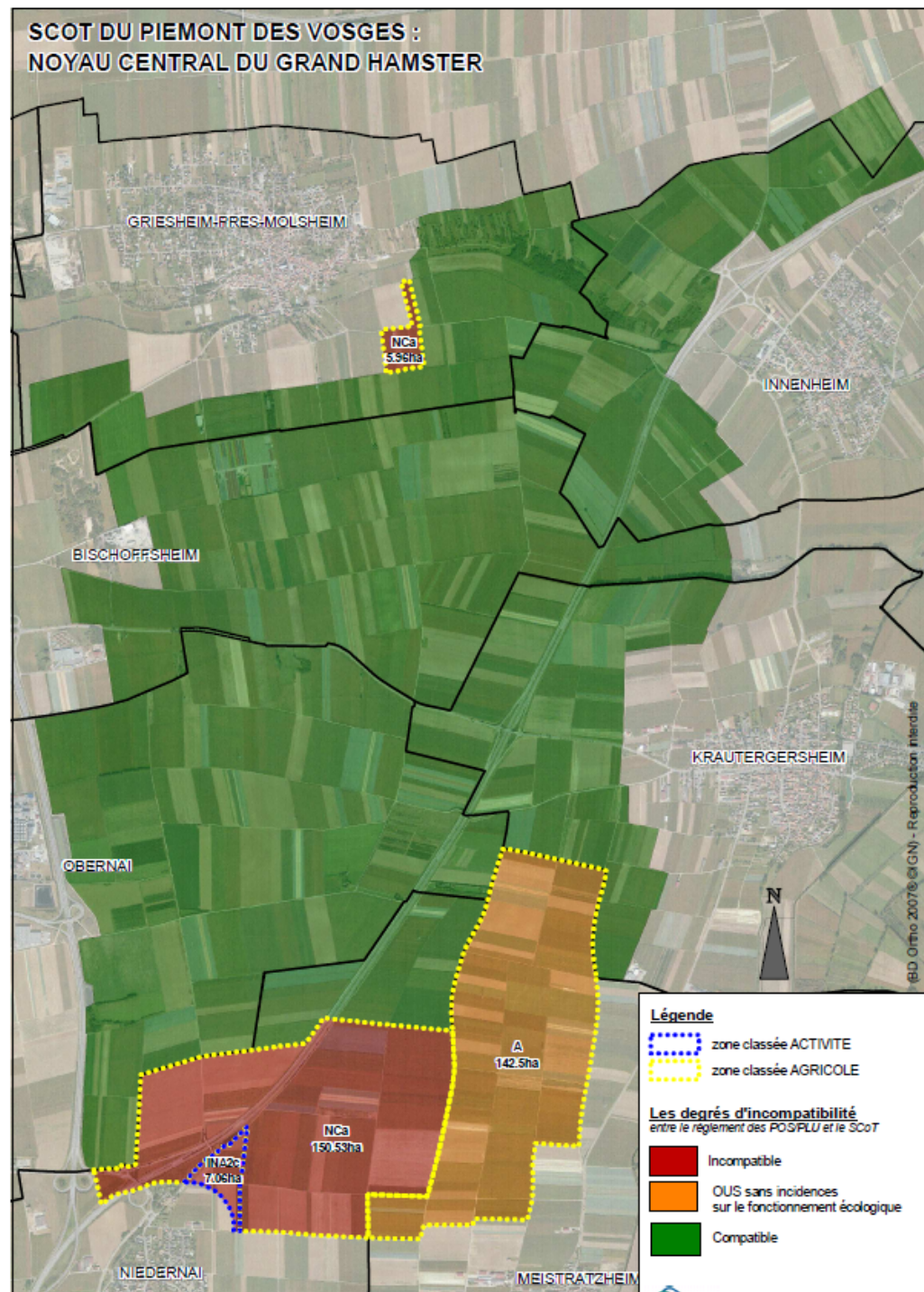
### Légende :

- Enveloppe urbaine
- Corridor écologique

Commune	Zonage	longueur en m.
EICHHOFFEN	NCb	92,64
EICHHOFFEN	NDb	230,33
EICHHOFFEN	UX	133,33
LE HOHWALD	INA	261,78
LE HOHWALD	NC	1 858,68
LE HOHWALD	NDa	1 236,24
LE HOHWALD	NDf	172,97
LE HOHWALD	UA	480,08
LE HOHWALD	UB	445,89
LE HOHWALD	UBb	339,79
SAINT-PIERRE	IINA	123,02
SAINT-PIERRE	NcA	1 316,14
SAINT-PIERRE	NCs	27,42
SAINT-PIERRE	NDa	1 323,85



Observatoire : « esprit du SCoT »





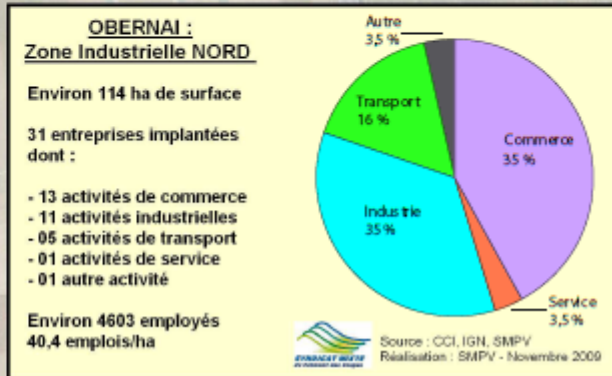
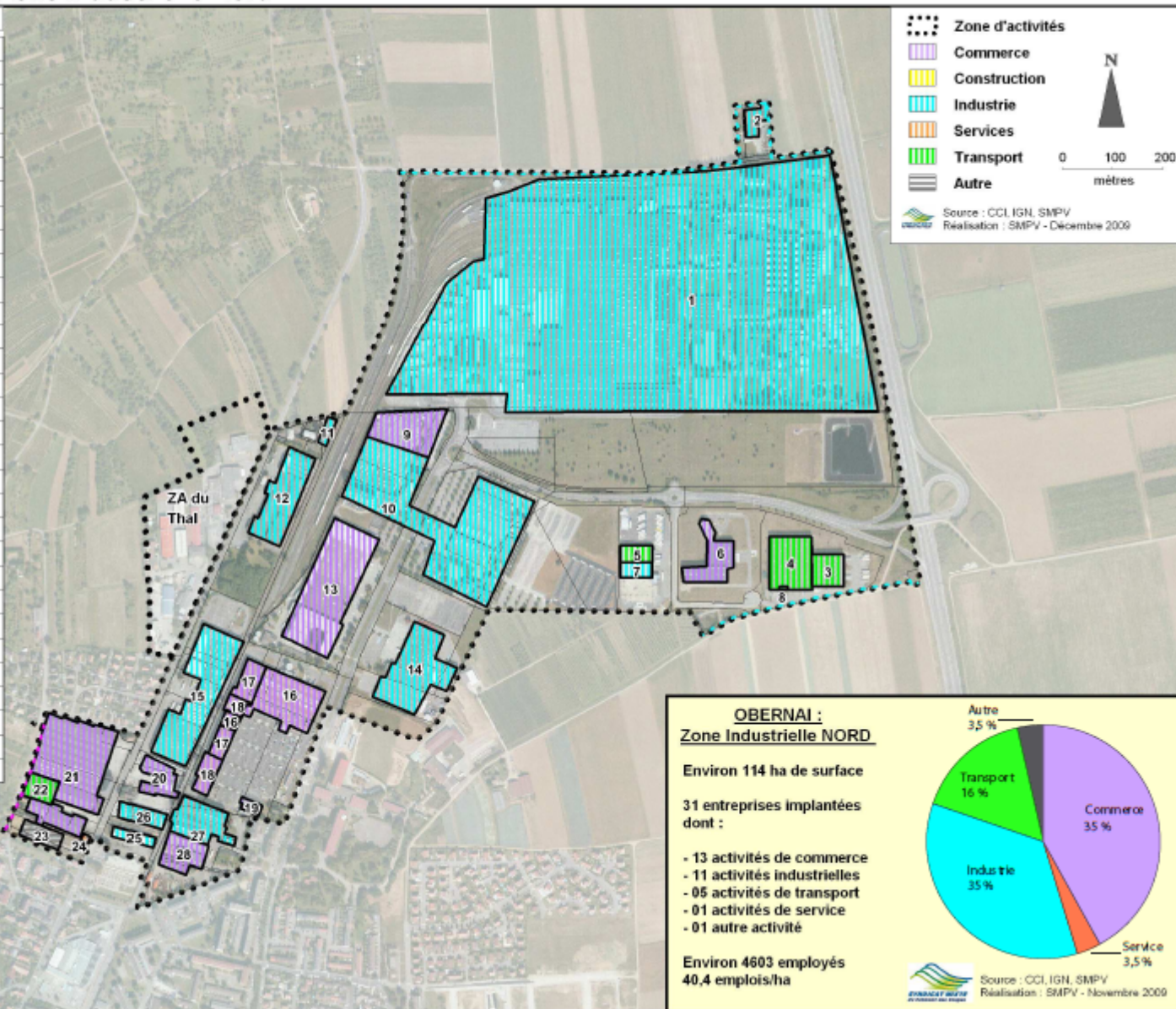
## **Orientation n°4 du Scot : Activités**



Inventaires des ZA < 3 ha

## Commune d'OBERNAI - Zone Industrielle Nord

N°	Nom	Activité
1	Kronenbourg	industrie alim.
2	Lehmann	industrie alim.
3	Taglang	transport
4	Jung	logistique
5	Huck Transport	transport
6	EBM-Papst	grossiste
7	Atelier 8B	Presse
8	Hygiéna	commerce
9	Hager	industrie
10	Hager	industrie
11	SAAS FILS	industrie
12	Cave d'Obernai	vinification
13	Triumph	grossiste
14	Stoeffler	industrie alim.
15	Supra	industrie
16	Picard	supermarché
16	Leclerc	supermarché
17	Hoff Sports	sports et loisirs
17	Junath equipt	grossiste
18	Brico 07	bricolage
18	La halle aux chaussu	prêt à porter
19	Eurotau	réparation auto.
20	Gedimat	grossiste
21	Zeagel held	grossiste
22	Routiers de l'Est	transport
23	Mauler	horticulteur
24	HOME CONCEPTIO	bureau d'étude
25	Horus	industrie
26	Hager	industrie
27	CMO Obernai	industrie
28	Kasto	grossiste



## Commune d'OBERNAI - Zone d'activités du THAL

N°	Nom	Activité
1	Alsagestion	location
2	Solo france	grossiste
3	Frans Bonhomme	grossiste
4	Sobovia	industrie alim.
5	Erhard Roger	menuiserie
6	Sodika	grossiste
7	Piémont	ambulance
8	Solo	grossiste
9	Severin	grossiste
10	PCA peinture	grossiste
11	Paves AGM	terrassement
12	Frima	grossiste
13	Exellis cars	vente auto
14	Haus	réparation auto.
15	Altese Julie	soins, beauté
16	Critical piscine	aménagement piscine
17	Clesceri Carlo	informatique vente
18	Llerena	conduite
19	Iseo Concept	architecture





## La géo-localisation des commerces et services de proximité

# LOCALISATION DES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITE - BERNARDSWILLER-

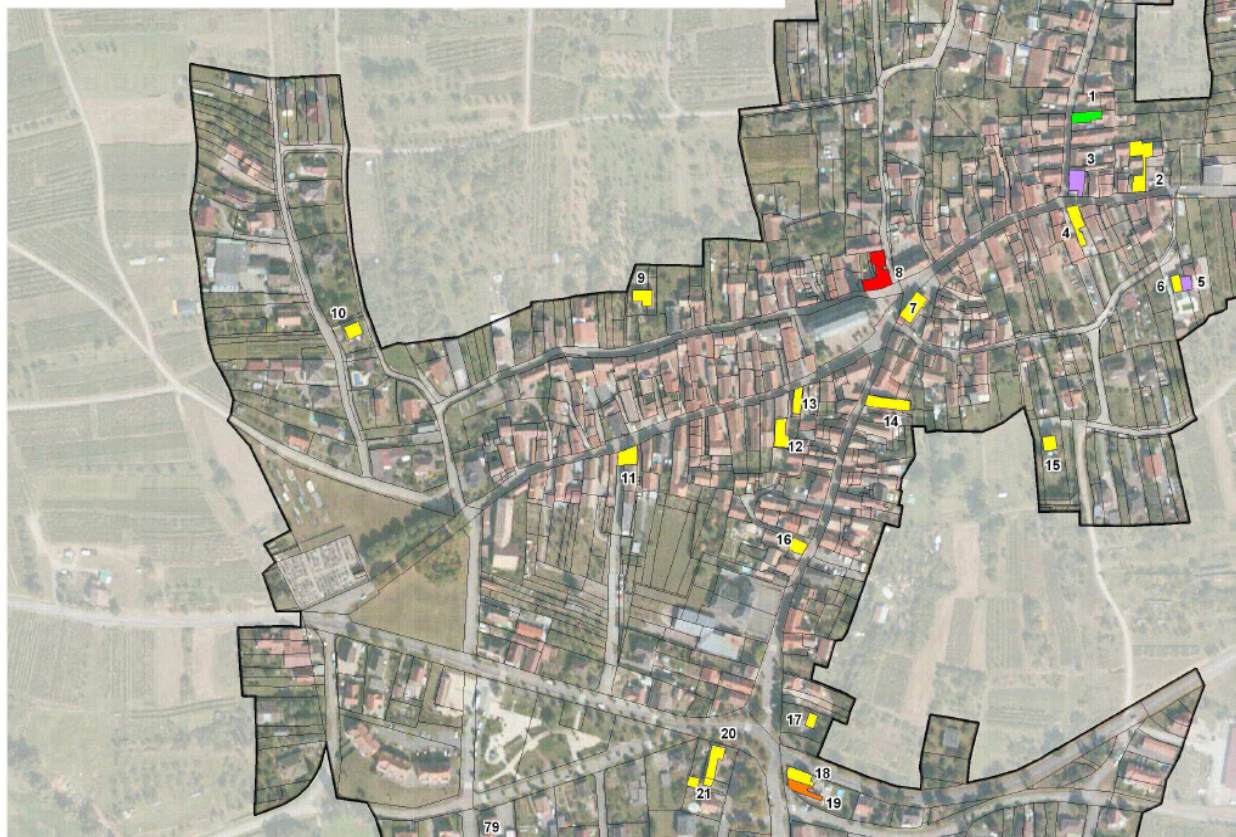
## Légende

INSEE-SIRENE, 2010

- Commerce alimentaire
- Commerce ; réparation automobiles et motocycles
- Commerces spécialisés, autres que alimentaire
- Hébergement et restauration
- Santé humaine et action sociale
- Services



Source : INSEE-SIRENE, 2010  
SMPV 2011, CIGAL – 2008  
(BD Ortho 2007 © IGN)  
Réalisation : SMPV - 2011



Services et commerces de proximité		Détail de l'activité		N°
Commerce	Commerce alimentaire	Détail	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	8
	Commerce ; réparation automobiles et motocycles	Commerces	Commerce de gros d'équipements automobiles	1
	Commerces spécialisés, autres qu' alimentaire	Gros	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	3
			Commerce de gros (commerces interentreprises) non spécialisé	5
			Autres intermédiaires du commerce en produits divers	22
			Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	23
		Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	29	
Hébergement et restauration	Restauration et bar	Restauration traditionnelle	19	
Santé humaine et action sociale	Activités pour le santé humaine	Activité des médecins généralistes	27	
Tertiaire	Services	Transport	Transports routiers de fret de proximité	14, 20
		Information et communication	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	25
		Enseignement	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	15
			Autres enseignements	10
		Services financiers et assurances	Activités des sociétés holding	18, 26
			Autres intermédiations monétaires	7
		Services scientifiques et spécialisés	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	6, 9, 11
			Activités juridiques	17
			Ingénierie, études techniques	16
			Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	31
			Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	24
		Activités de services administratifs et de soutien	Activités des sièges sociaux	12
			Activités de sécurité privée	4
			Services d'aménagement paysager	2
		Autres	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	28
Entretien corporel	30			
Autres services personnels n.c.a.	13			
		Coiffure	21	

Source : SMPV 2011, INSEE-SIRENE 2010, NAF 2008



## Les cartes à la demande

### Piste cyclable balisée

1 Obernai Parking Rempart ↔ Niedernal, N422

### Piste cyclable balisée sur route secondaire ou voie existante

- 2 Obernai Parking Rempart ↔ Krautergersheim, D207
- 3 Obernai Parking Rempart ↔ Bernardswiller, D426 route du contournement
- 4 Innenheim, rue du tramway ↔ Blaesheim

VTC VTT Obernai Parking Piscine route de Boersch

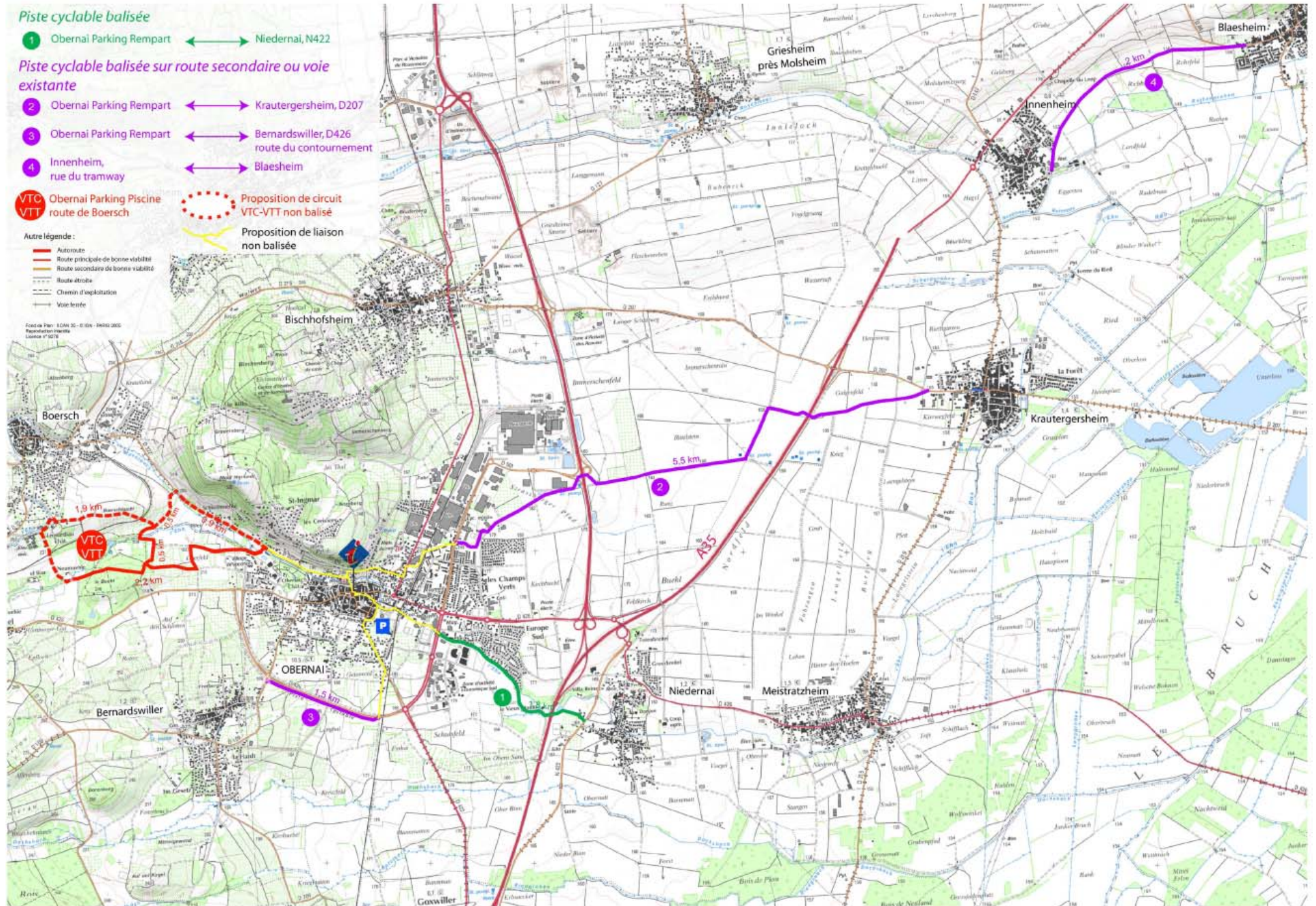
Proposition de circuit VTC-VTT non balisé

Proposition de liaison non balisée

Autre légende :

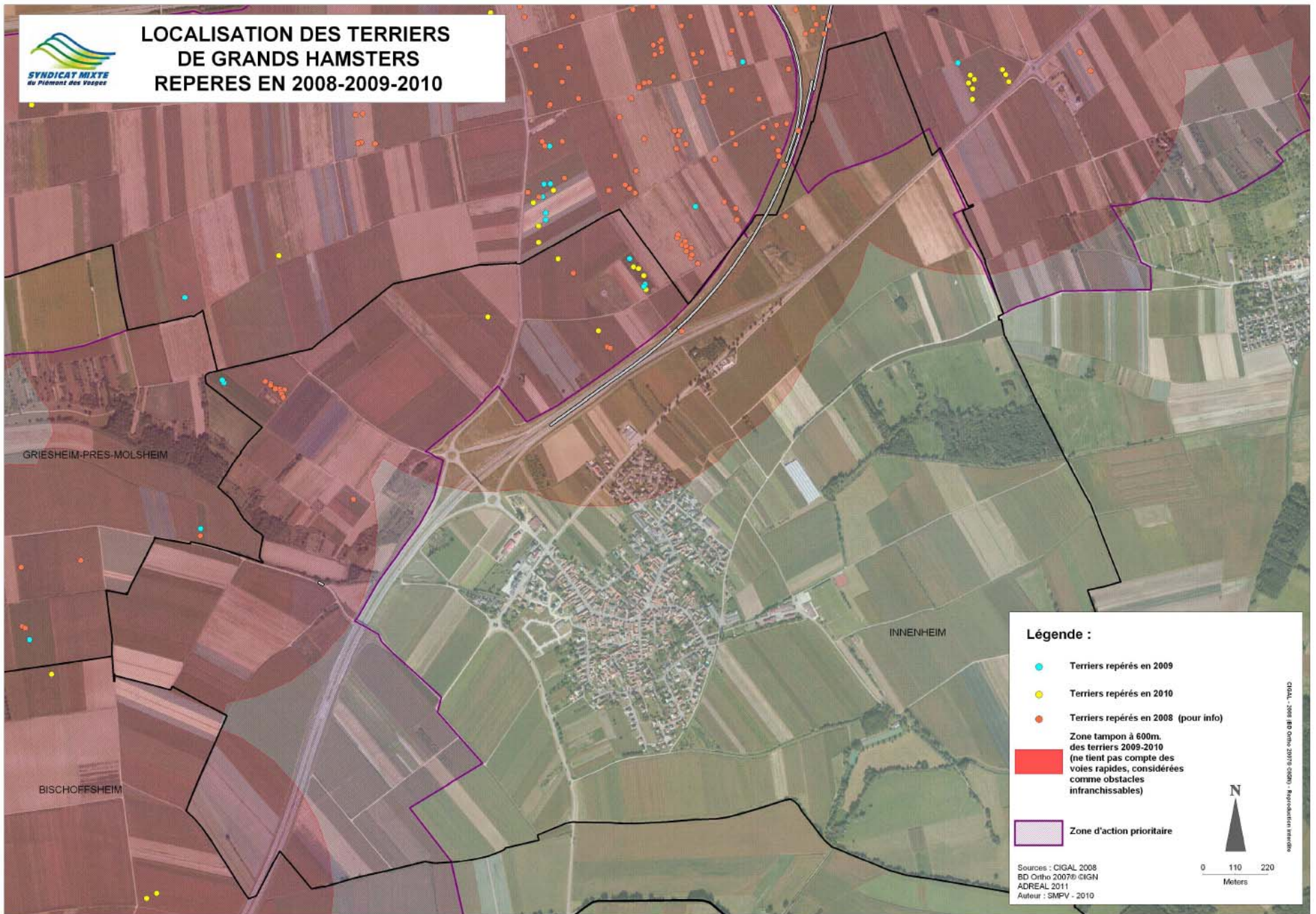
- Autoroute
- Route principale de bonne viabilité
- Route secondaire de bonne viabilité
- Route étroite
- Chemin d'exploitation
- Voie ferrée

Fond de Plan : IGN 30 - 01/04 - 04/04 2005  
Reproduction interdite  
Licence n° 0078





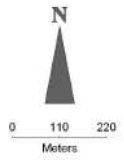
# LOCALISATION DES TERRIERS DE GRANDS HAMSTERS REPERES EN 2008-2009-2010



### Légende :

- Terriers repérés en 2009
- Terriers repérés en 2010
- Terriers repérés en 2008 (pour info)
- Zone tampon à 600m. des terriers 2009-2010 (ne tient pas compte des voies rapides, considérées comme obstacles infranchissables)
- Zone d'action prioritaire

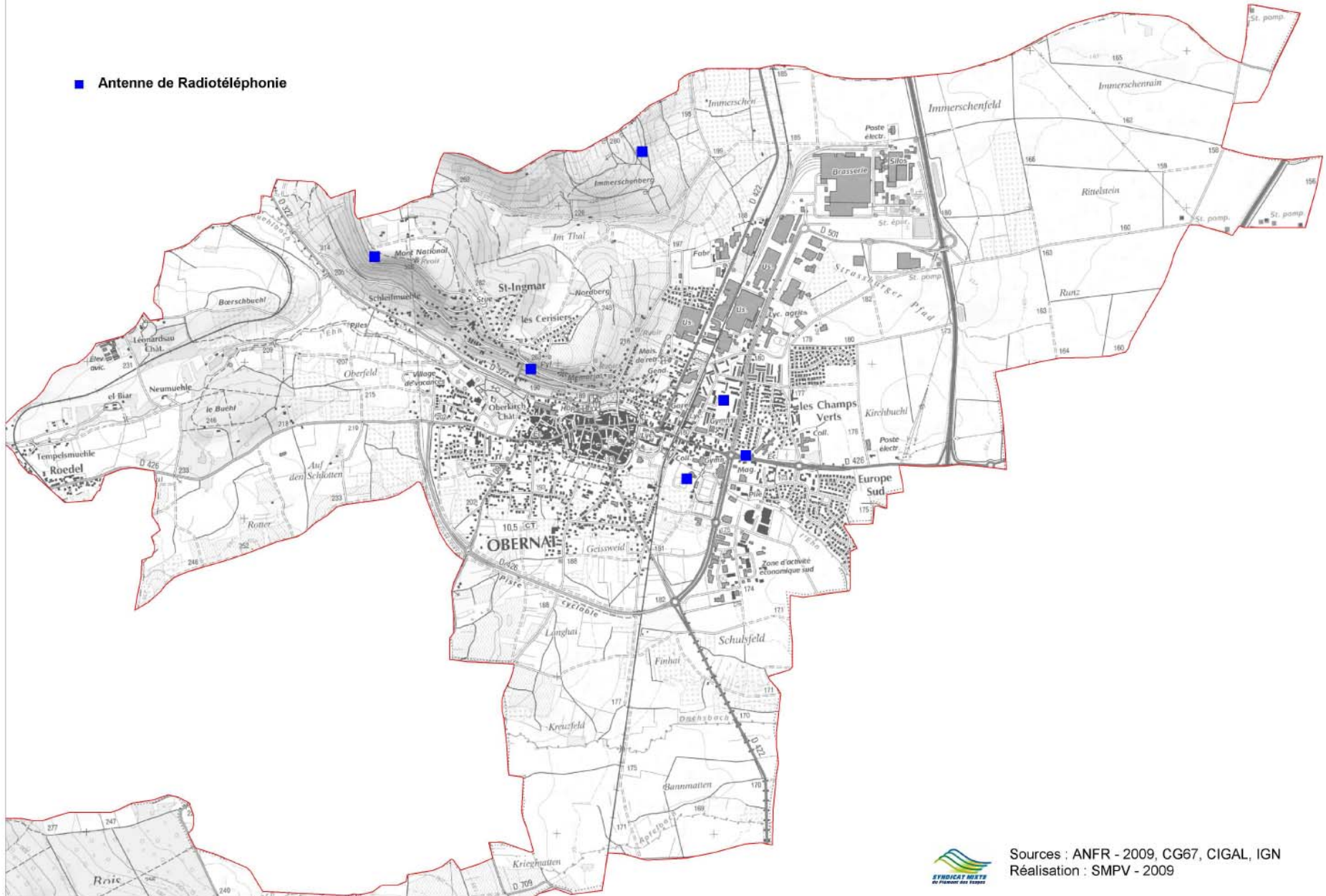
Sources : CIGAL 2008  
BD Ortho 2007© IGN  
ADREAL 2011  
Auteur : SMPV - 2010



CIGAL - 2008 - BD Ortho 2007© IGN - ADREAL 2011 - Reproduction interdite

# OBERNAI : LOCALISATION DES ANTENNES DE RADIOTELEPHONIE

■ Antenne de Radiotéléphonie



Sources : ANFR - 2009, CG67, CIGAL, IGN  
Réalisation : SMPV - 2009


**Localisation des projets en vue d'une rénovation urbaine sur la commune de BARR**  
(carte en projet)



**Rue de l'Église-  
Rue des Bouchers**  
Rénovation des  
immeubles et du  
logement  
260 k €



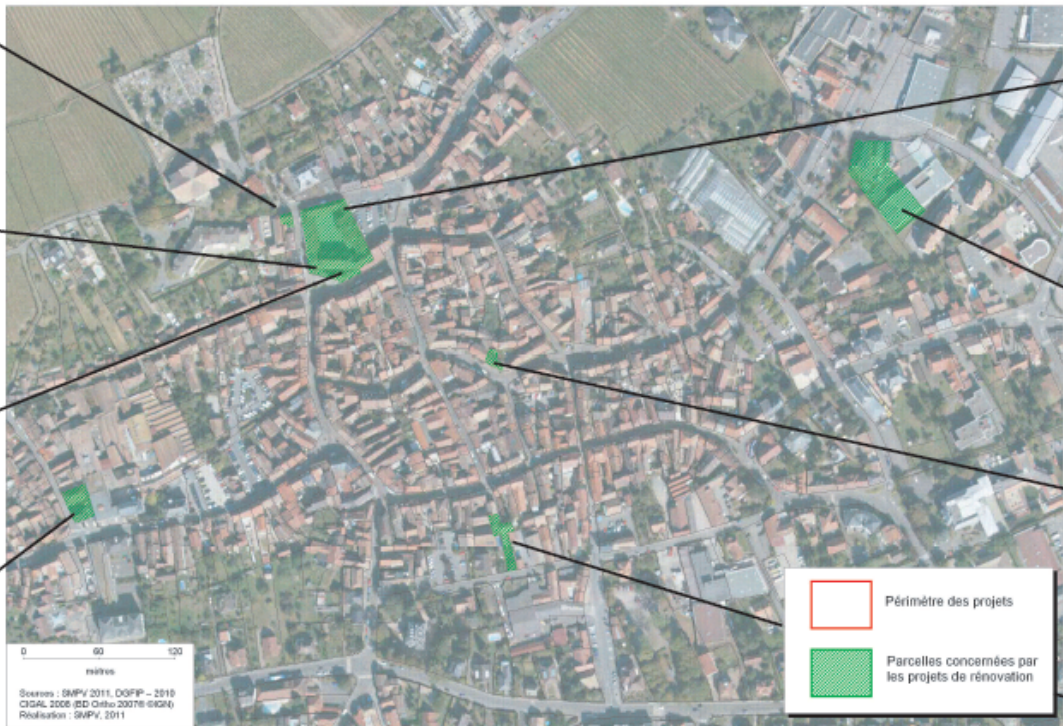
**Rue des Bouchers**  
Démolition de  
l'ancien centre  
médico-social -  
Rénovation mur  
HDV  
120 k €



**Place de l'Hôtel  
de Ville**  
Rénovation de  
toilettes publiques  
50 k €



**Rue Brune**  
Rénovation et  
réaffectation des  
locaux  
380 k €




**Cour de l'Hôtel  
de Ville**  
Mise en  
conformité et  
rénovation de la  
salle et annexes  
150 k €  
Rénovation de  
toilettes publiques  
50 k €



**Quai de l'abattoir**  
Rénovation et  
réaffectation de  
locaux  
250 k €



**Rue de la Kimeck**  
Rénovation des  
immeubles et des  
logements -  
démolition partie  
arrière  
300 k €



**Grand'rue - Rue  
des Jardins**  
Démolition -  
Création d'espaces  
d'exposition et  
culture -  
Rénovation des  
logements  
550 k €

**Ban communal de Barr**





# Bilan

Après 3 ans ½ de suivi :

- positionnement stratégique du SMPV
- service d'accompagnement et de conseil auprès des communes
- vision réaliste et actuelle du territoire et de ses évolutions

Pour le SCoT :

- « Effet » SCoT sur le territoire
- Limite : SCoT document prospectif : impossible de tout prévoir
- Difficultés : au niveau local et en amont de la procédure

En projet :

- Vers une « grenellisation » du SCoT (2016)
- Développement d'observatoires : surfaces urbanisées + foncier



MERCI POUR VOTRE ATTENTION  
AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

[baptiste.kugler@smpv.org](mailto:baptiste.kugler@smpv.org)